UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Essai d'un montage d'un système de micro-crédit adapté au développément du monde rural au Burundi

Kabanyegeye, Henri; Sous la direction de : Dr. Oda Sindayizeruka

2003
UB, FSEA
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1625

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES
ET ADMINISTRATIVES

ESSAI D'UN MONTAGE D'UN SYSTEME DE MICRO-CREDIT ADAPTE AU DEVELOPPEMENT DU MONDE RURAL AU BURUNDI

Par

Henri KABANYEGEYE

Membres du Jury

Président : Sœur Christiane NGENDAKURIYO

Directeur : Dr. Oda SINDAYIZERUKA

Membre : M. Richard NDEREYAHAGA

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de Licencié en Sciences Economiques et Administratives.

Option : Economie Rurale

Janvier 2003

DEDICACE

A ma mère qui m'encouragea ;

A mon père qui m'accompagna ;

A mon regretté frère Salvator NTABIRIHO ;

A tous mes frères et sœurs ;

A tous mes neveux et nièces ;

Je dédie ce mémoire.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, nous tenons à adresser nos vifs et sincères remerciements à toute personne, qui, de près ou de loin a contribué à son aboutissement.

Nos remerciements vont tout particulièrement à Madame Oda SINDAYIZERUKA, Directeur administratif et financier à l'Université du Burundi et professeur à la Faculté des Sciences Economiques et Administratives, qui, malgré ses multiples obligations a accepté de diriger ce mémoire. Son sens d'analyse, sa rigueur scientifique, ses conseils et ses encouragements nous ont beaucoup aidé et ont permis à ce travail d'arriver à terme.
Qu'elle trouve en cet essai, la marque d'estime que nous lui témoignons.

A la Révérende Sœur Christiane NGENDAKURIYO et à Monsieur Richard NDEREYAHAGA, respectivement Président et membre du Jury, nous leur adressons nos remerciements pour avoir accepté spontanément de participer dans notre jury.

Nous sommes également très reconnaissant à tous les professeurs de la Faculté des Sciences Economiques et Administratives spécialement ceux du département d'économie rurale ainsi que tous nos éducateurs, de l'école primaire jusqu'à l'université pour la formation tant humaine qu'intellectuelle qu'ils nous ont inculqué.

Que nos parents, nos frères et sœurs, que tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre ont contribué à la réalisation du présent travail, trouvent ici le couronnement de leurs efforts.

Que toutes les personnes qui nous ont fourni documents et information trouvent à travers ces quelques lignes l'expression de notre profonde gratitude.

A tous nos amis, de l'école primaire jusqu'à l'université, ceux ici présents et ceux qui sont sous d'autres cieux, nous leur exprimons notre profonde amitié.

A tous et à chacun, nous disons merci.

Henri KABANYEGEYE

.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AG	: Assemblée générale
APEF	: Association pour la Promotion Economique de la Femme
ASBL	: Association Sans But Lucractif
BBCI	: Banque Burundaise pour le Commerce et l'Investissement
BANCOBU	: Banque Commerciale du Burundi
BCB	: Banque de Crédit de Bujumbura
BCD	: Banque de Commerce et de Développement
BEST	: Burundi Entreprise Support and Training Project
BGF	: Banque de Gestion et de Financement
BIF	: Burundian International Francs
BNDE	: Banque Nationale pour le Développement Economique
BPB	: Banque Populaire du Burundi
BRB	: Banque de la République du Burundi
CA	: Conseil d'Administration
CC	: Crédit de Campagne
CCE	: Caisse de Crédit et d'Epargne
CABEBU	: Caisse d'Epargne du Burundi
CECM	: Caisse d'Epargne et de Crédit Mutuel
CGP	: Cellule de Gestion du Projet
CERADER	: Centre de Recherche en Agriculture et Développement Rural
CG	: Comité de Gestion
COFIDE	: Compagnie Financière pour le Développement
COOPEC	: Coopératives d'Epargne et de Crédit
COSPEC	: Coopérative Solidarité avec les Paysans pour l'Epargne et le Crédit à CIBITOKE
CT	: Court Terme
DPAE	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
FSEA	: Faculté des Sciences Economiques et Administratives
FENACOBU	: Fédération Nationale des COOPECS du Burundi
FDC	: Fonds de Développement Communal
FDTA	: Fonds de Développement des Technologies Agro-Alimentaires
FMCR	: Fonds de Micro-Crédit Rural
FNG	: Fonds National de Garantie
FPHU	: Fonds de Promotion de l'Habitat Urbain

FSCJ	: Fonds de Solidarité des Cadres Judiciaires
FSTE	: Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement
FSTS	: Fonds de Solidarité des Travailleurs de la Santé
FOSIP	: Fonds de Soutien à l'Investissement Privé
FBU	: Franc Burundais
GSA	: Groupe Solidaire d'Autopromotion
H	: Hypothèse
IB B	: Inter Bank Burundi
LT	: Long Terme
MPES	: Micro et Petites Entreprises
MT	: Moyen Terme
OP.Cit	: Opere Citato.
OAP	: Organisation d'Appui à l'Auto-Promotion
ONG	: Organisation non Gouvernementale
PEA	: Petit Equipement Agricole
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PAB	: Projet d'Artisanat de Buyenzi
PGRRR	: Projet Gestion des Ressources Rurales de Ruyigi
SBF	: Société Burundaise de Financement
SOGESTAL	: Société de Gestion des Stations de Lavage
UCCE	: Union des Caisses de Crédit et d'Epargne
UCODE	: Union pour la Coopération et le Développement
USAID	: United Stades Agency International Development

LISTE DES TABLEAUX

page

Tableau n°1 : Evolution des Crédits distribués à l'économie
(en millions de FBU)……..……..9
Tableau n° 2 : Crédit à l'économie par branches d'activité
(en million de BIF)……9
Tableau n°3 : Crédit accordés par la BNDE depuis l'origine
(en millions de FBU)…….. ..24
Tableau n°4 : Evolution des COOPEC du Burundi……...27
Tableau n°5 : Indicateurs concernant le nombre et le montant décaissés
en 1991 et 1992……28
Tableau n°6 : Crédits Octroyés par les COOPECs de 1991 à fin
Septembre 1996…….. 29
Tableau n°7 : Répartition des Crédits Octroyés par la CECM……. 30
Tableau n° 8 : Tableau synthétique des financements des micro-projets……...33
Tableau n°9 : Matrice des paiements…….42

TABLE DES MATIERES

Dédicace……...i
Remerciement……ii
Liste des sigles et abréviations…… ……iii
Liste des tableaux …… .v
Table des matières……..vi
0. INTRODUCTION GENERALE ……...1
01. Intérêt du sujet…… ……1
O2. Problématique……..1
03. Les hypothèses de travail……..3
04. Articulation et délimitation du sujet…….……3
05. Méthodologie……. ….....3

CHAPITRE I. IMPORTANCE DU SYSTEME DE MICRO-CREDIT DANS L'ECONOMIE BURUNDAISE.…….. ……..5
Introduction……..……...5
I.1. Notions de crédit et de micro-crédit……..5
I.1.1. Notion de crédit……..5
I.1.2. Notion de micro-crédit ……6
I.2. Le rôle du crédit dans l'économie…….……...6
I.2.1. Le crédit à la production ……..……7
I .2.2. Le crédit à la distribution(ou la circulation)…….……8
I.2.3. Le crédit à la consommation……..8
I.2.4. Evolution du crédit à l'économie burundaise…….....8
I.3. Les raisons qui militent en faveur du micro-crédit……...10
I.3.1. Inadéquation des systèmes financiers officiels face au Développement du monde rurale et du secteur informel……..10
I.3.2. Les structures financières non institutionnelles dans le Financement du monde rural…….... 11
I.3.2.1. Les garde-monnaie…….……...11
I.3.2.2. Les usuriers et prêts sans intérêts…….. ……...12
I.3.2.3. Les tontines……. …….12
I.3.2.4. Les banquiers ambulants…….. 12
I.3.2.5. Les caisses de solidarité……... ……13

I.3.3. Le financement des micro et petites entreprises…….. ……...13
I.3.3.1. Le financement de l'entreprise artisanale…… ……. 14
I.3.3.2. Le financement de l'exploitation agricole…… ……...15
I. 3.3.3. Le financement des micro-entreprises agro-alimentaires……... 16
I.3.4. Les facteurs affectant la demande de crédit agricole……..... 17
I.3.4.1. Le caractère composite de l'entreprise agricole……18
I.3.4.2. Les risques intrinsèques du secteur agricole…….…….. …….18
I.3.4.3. Les problèmes de garantie……. ……...18
I.3.4.4. l'ignorance des agriculteurs…….. …… 20
CHAPITRE II. L'EXPERIENCE DES INSTITUTIONS BURUNDAISES DE MICRO-CREDIT……. 21
II.1. Introduction…….. ….21
II.2. Les interventions des institutions de micro-crédit…… 21
II.2.1. Les banques et établissements financiers…… ….. ……21
II.2.1.1. Les banques commerciales……. ……22
II.2.1.2. Les établissements financiers…… ……..23
A. La Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE) ……...23
B. La Compagnie Financière de Développement (COFIDE) ……...25
C. Le Fonds de Développement Communal (FDC)……..26
II.2.2. Les structures mutualistes……...26
II.2.2.1. Les Coopératives d'Epargne et de Crédit (COOPECs)……...27
II.2.2.2. La Caisse Coopérative d'Epargne et de Crédit Mutuel (CECM)……..30
II.2.2.3. Les Fonds de Solidarité des Travailleurs …… ……...31
II.2.2.4. La Coopérative de Solidarité avec les paysans pour l'Epargne et le Crédit à CIBITOKE (COSPEC)…… ……31
II.2.3. Les ONGs, ASBLs et Projets de Développement……..32
II.3. Les instruments de promotion du micro-crédit.…… ……....33
II.3.1. Le Fonds National de Garantie (FNG)…… …….33
II.3.2. Le Fonds de Soutien à l'Investissement Privé (FOSIP)……...34
II.3.3. Le Fonds de Développement des Technologies Agro-alimentaires (FDTA)……. …..35
II.3.4. La Cellule de Gestion du Projet (CGP)……..35
II.3.5. Le Fonds de Micro-Crédit Rural (FMCR)…….…… 35

II.4. Le point sur l'offre du micro-crédit en milieu rural…….. 36
II.4.1. Les bénéficiaires du micro-crédit……..... 36
II.4.2. Le système de garantie…… .. ……37
II.4.3. La couverture géographique des institutions de micro-crédit…….37
II.4.4. Autres services liés au micro-crédit……38
CHAPITRE III. PROPOSITION D'UN SYSTEME DE MICRO-CREDIT……. …..39
III.1.Introduction……...39
III.2. Les modèles de référence…….. 39
III.2.1. Le modèle des COOPECs……... 39
III.2.2. Les caisses de solidarité…….40
III.2.3. Le crédit solidaire……..……40
III.2.4. Les tontines……....41
III.3. Quel montage approprié à la situation burundaise ?……41
III.3.1. Fondements théoriques du montage : le dilemme du prisonnier…….....42
III.3.2. Proposition du montage…….43
III.3.2.1. Premier niveau……44
III.3.2.2. Deuxième niveau……44
A) Organisation des Caisses de Crédit et d'Epargne……44
B) Fonctionnement de la Caisse de Crédit et d'Epargne…….....45
C) Mode d'élection des leaders des organes…….....45
D) Les ressources des Caisses de Crédit et d'Epargne…….46
III.3.2.3. Troisième niveau……46
A) Fonctionnement de la structure financière à portée nationale……...46
B) Choix de la structure financière à portée nationale…….47
C) Les ressources de la structure financière à portée nationale……...47
III.4. Les chances de réussite du système……..47
III.4.1. Le cadre institutionnel……...47
III.4.2. Les bénéficiaires du système…….48
III.4.3. Les acteurs clés du système……...49
III.4.4. Les autres conditions de réussite……...50
III.4.4.1. La formation et l'information…….50

III.4.4.2. L’épargne……....51
III.4.4.3. Le taux d’intérêt…….52
III.4.4.4. Le crédit de groupe…….52
CONCLUSION GENERALE……...54
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES……..56

0. INTRODUCTION GENERALE

0.1. Intérêt du sujet

Cette ébauche sur un système de micro-crédit adapté au développement du monde rural revêt pour nous un caractère capital. En effet, les études, les rapports, les mémoires etc. déjà publiés se sont souvent orientés vers les crédits classiques octroyés par les banques et institutions financières de la place.

Le domaine des micro-crédits étant un système financier autre que celui des banques classiques moins soucieuses des besoins de financement des gens à faible revenu, une attention particulière devrait lui être accordée.

Les travaux qui existent sur les micro-crédits se sont penchés sur leur contribution au développement social et/ou économique du pays.

Pour le moment, une masse importante de structures financières, d'associations, d'ONGs etc. oeuvrent dans ce domaine de micro-crédit sans référence commune, ni harmonie et une légère concertation. Pourtant, il est plus qu'urgent de doter les différents intervenants dans ce domaine d'un instrument de référence.

C'est pourquoi le sujet a un intérêt primordial vu la multiplicité des structures financières qui s'occupent du financement des micro-crédits en milieu rural.

0.2. Problématique

Le monde rural a été et demeure encore l'enfant malheureux du financement bancaire.

Il y a quelques années encore, le monde rural pouvait entièrement compter sur l'Etat et les organismes privés pour le financement de son développement. Par exemple, l'Etat essayait de doter chaque village important d'une école, d'un centre de santé, il créait les sociétés de développement rural qui fournissaient engrais, semences etc., parfois même des charrues, des tracteurs etc. aux paysans afin que ceux-ci puissent produire plus et gagner plus. Des organismes privés ou internationaux aidaient l'Etat à tracer les pistes, à installer des moulins et des pistes d'eau sur les collines etc. La seule participation qu'on exigeait des paysans était l'apport des pierres, de sable, d'eau et d'autres matériaux locaux. Parfois même, cette participation était rémunérée.

Mais, force est de constater que toutes ces opérations n'ont pas vraiment changé la vie des paysans. Les populations des collines sont de plus en plus démunies et un grand nombre

d'entre-elles vivent même en dessous du seuil de pauvreté. Cela signifie qu'elles ont du mal à se nourrir, à se soigner et à se loger correctement.

Aujourd'hui, cette situation s'est fortement dégradée suite à la crise socio-économique qui secoue le pays depuis bientôt une décennie ; crise qui a dégradé la situation, d'où la nécessité de financement de l'économie et du monde rural en particulier. Or, le système bancaire moderne n'est pas adapté aux exploitations agricoles traditionnelles compte-tenu de ses exigences. Cette mauvaise adaptation fait que le monde rural souffre du manque de capital.

C'est dans ce contexte de crise que les paysans sont de plus en plus invités à participer au financement des projets de développement du monde rural. Mais, où peuvent-ils trouver l'argent nécessaire pour faire face à ces exigences ? Le monde rural peut-il financer son propre développement ? Qui va prêter quoi que ce soit à cette catégorie de gens démunis ? Ils n'ont pas de biens à déposer en garantie, ils n'ont pas de registres qui montrent la stabilité de leur trésorerie, il se peut même qu'ils ne soient pas assez instruits pour remplir les formulaires de la demande de prêt.

Pourtant, la relance des activités de production génératrices de revenus dans le monde rural nécessite un système de financement approprié et dynamique qui appelle d'urgence la mise en place d'un programme de financement efficace.

Au courant de la décennie 80, bon nombre d'organismes à but non lucratif ont exploré de nouvelles techniques pour émettre des prêts au profit des travailleurs indépendants. C'est-à-dire ceux dont les compétences ne sont plus à démontrer mais qui ne disposent pas de moyens conventionnels leur permettant de garantir un emprunt. Ces organismes innovateurs que l'on désigne sous le nom de systèmes financiers décentralisés car ils sont du domaine de la finance autonome et de la finance intermédiaire connaissent un essor considérable dans notre pays mais opèrent d'une façon dispersée.

Aussi, un nombre croissant d'associations, de confessions religieuses s'occupant des groupes marginalisés s'intéressent à la promotion des activités génératrices de revenus mais sans aucune référence nationale.

Un modèle de référence nationale serait donc salutaire. Il préconiserait des dispositions particulières à adopter par les différents intervenants dans le but de :

- mettre en place un environnement favorable au système de micro-crédit,
- impliquer davantage les pauvres et les collectivités locales dans la gestion des structures de base des micro-crédits ;
- instaurer la collaboration et l'harmonisation des stratégies dans le Chef des intervenants.

Aussi, serait-il, comme un moyen d'aider une très grande variété d'organisations, partant de celles issues des communautés de base, jusqu'à n'importe quelle institution financière ou autre intéressée à développer les services de microfinance.

Ce travail consiste à réfléchir sur les principes fondamentaux sur lesquels devraient se baser une approche et un système de micro-crédit destinés au milieu rural au Burundi.

A la lumière des expériences vécues au Burundi, nous essaierons de dégager des éléments qui pourraient guider le Burundi dans la mise sur pied d'un programme d'appui opérationnel dans le domaine du micro-crédit.

0.3. Les Hypothèses de travail

H_1 : Le système de micro-crédit peut contribuer à résoudre la problématique du financement des catégories socio-professionnelles défavorisées

H_2 : Le prêt groupé est la meilleure approche dans le lancement d'un programme de micro-crédit.

0.4. Articulation et délimitation du sujet

Le premier chapitre axé sur « l'importance du système de micro-crédit dans l'économie burundaise » nous permettra de bien comprendre le soubassement du système de micro-crédit dans toute économie et l'économie burundaise en particulier.

Le second chapitre intitulé «expérience des institutions burundaises de micro-crédit » fera un tour d'horizon sur les différentes interventions des institutions de micro-crédit. Il présentera les instruments de promotion du micro-crédit au Burundi et terminera par un point sur l'offre du micro-crédit au Burundi.

Le troisième et dernier chapitre portant sur la « proposition d'un système de micro-crédit » essaie de donner un guide à une très grande variété d'organisations, n'importe quelle institution financière ou autre intéressée à développer les services de microfinance.

0.5. Méthodologie

La méthode documentaire dans les différentes bibliothèques de la place où on peut trouver les informations sur les crédits de type micro guidera fondamentalement notre recherche.

La récolte des données quantitatives auprès des institutions outillées dans le domaine du micro-crédit telles que le Bureau Central des COOPECs, la COFIDE, la CECM, l'ASBL TWITEZIMBERE, le FSTE etc. et la BNDE dans une certaine mesure nous sera d'une grande utilité.

Certaines organisations internationales considérées comme «arme » de lutte contre la pauvreté nous seront également très nécessaires dans ce domaine particulier de micro-crédit. C'est spécialement le cas de PNUD.

Afin d'appréhender l'importance du micro-crédit à l'échelle nationale, les données agrégées de la BRB, du ministère de la planification et de la reconstruction attireront notre attention.

Le stage effectué à l'ASBL TWITEZIMBERE, spécialement dans les départements « projet et suivi-évaluation » et « promotion et formation » nous a beaucoup inspiré. Il nous a permis de réaliser une analyse de différents projets générateurs de revenus soumis à l'ASBL TWITEZIMBERE pour étude et financement.

L'hétérogénéité des structures financières non institutionnelles, sans oublier le manque de données sur la finance informelle constituent d'emblée la première difficulté à notre recherche.

Le travail sur terrain nécessitant certains aspects de ce travail paraît irréalisable dans les conditions financières et sécuritaires du moment. C'est la deuxième difficulté à ce travail.

CHAPITRE I. IMPORTANCE DU SYSTEME DE MICRO-CREDIT DANS L'ECONOMIE BURUNDAISE

Introduction

Dans leur stratégie de développement, les pays en voie de développement en général et le Burundi en particulier, se heurtent à un problème de financement.

On constate en effet que les ressources locales font défaut du fait que les économies des pays en voie de développement sont caractérisées par une faiblesse de l'épargne intérieure. C'est pourquoi les pays recourent souvent à l'épargne extérieure pour compléter les ressources intérieures.

Ainsi, le problème du financement du développement réside dans la mobilisation des ressources locales et dans leur allocation optimale, même si celles-ci devraient être combinées avec les ressources étrangères car rien n'est plus indispensable au développement que le capital.

Le capital interne consiste en ressources financières nationales, collectées ou créées, puis distribuées aux agents économiques par des institutions financières et/ ou bancaires implantées à l'intérieur du pays, tandis que le capital externe consiste en ressources financières étrangères venues sous forme de crédit ou sous forme d'aide au développement.

I.1. Notions de crédit et de micro-crédit

I.1.1. Notion de crédit

Le mot «crédit » vient du latin « credere » qui signifie confiance. Etant un acte de confiance, il fait intervenir le risque. C'est pourquoi le crédit dans la plupart des cas fait intervenir les garanties considérées comme couverture du non remboursement du crédit. D'autres éléments caractérisent le crédit ; il s'agit du temps, du taux d'intérêt et de l'épargne.

Selon D. LANGUIER[1] « le crédit est le résultat de la rencontre d'une personne dont les disponibilités sont insuffisantes pour assurer le financement d'une opération avec une autre personne qui cherche le financement de ses excédents de liquidités (les excédents des uns financent le déficit des autres) ».

[1] Dennis LANGUIER. le crédit au service de l'économie, 69e congrès des matières de France, Marseille, 1972, p33

Pour J.BRANGER[2], « le crédit est une opération qui consiste à se dessaisir du bien, à céder un pouvoir d'achat, à prendre un engagement en échange de la promesse d'une contre prestation différée dans le temps, la confiance l'emportant sur la crainte du risque ».

Quant à Petit DUTAILLIS[3] « faire crédit, c'est donner librement la disponibilité immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat contre la promesse que le même bien ou un bien équivalent vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu ou du danger couru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même du service ».

I.1.2. Notion de micro-crédit

Le micro-crédit comporte tous les éléments qui composent le crédit classique sauf qu'il y a une légère différence sur certains aspects tels que le plafond du crédit, le terme, l'institution, la clientèle, etc. C'est un crédit destiné au financement d'une micro-entreprise.

Les concepts micro-crédit et micro-entreprise sont difficiles à définir. La micro-entreprise est définie comme étant une entreprise à l'état embryonnaire, dont le capital humain et financier ne dépasse pas le niveau familial ou collinal.

Il n'y a donc pas d'unanimité sur la définition du micro-crédit, en particulier en ce qui concerne le plafond. D'après les enquêtes menées en milieu rural et urbain au Burundi ; un micro-crédit excède rarement 500.000 FBU.

Toutefois, on peut se convenir à dire que le micro-crédit est une opération de financement à petite échelle d'activités économiques permettant à ses bénéficiaires qui ne possèdent aucune garantie ni caution financière de sortir de la situation de misère.

I.2. Le rôle du crédit dans l'économie

Le crédit et l'entreprise sont des notions intimement liées. Le crédit constitue un préalable nécessaire pour tout développement. En effet, il n'est plus à démontrer que toute entreprise, pour pouvoir fonctionner, a besoin des ressources humaines, matérielles et surtout financières. Ces dernières font souvent défaut à des personnes qui se lancent dans les activités économiques visant l'accroissement de la production.

[2] J. BRANGER, Traité d'économie bancaire, Tome 1, Paris, PUF, 1968, P 14
[3] J.DUTAILLIS, le risque du crédit bancaire, Paris, PUF, 1968, P41

A ce propos, Emmanuel SEZE cité par BAUDINOT[4] disait : « Dans le monde moderne, le crédit est une force incomparable, c'est le levier essentiel des affaires, sans lui, les entreprises traîneraient misérablement, incapables de se développer, avec lui, les possibilités de production et des échanges deviennent infinies. C'est le principal facteur du progrès de l'humanité. »

Il définit ainsi le crédit comme du temps ou de l'argent. C'est du temps dit-il qu'on donne en attendant de l'argent ou de l'argent qu'on donne en attendant du temps.

Le crédit constitue donc une condition de développement des entreprises ne pouvant pas compter sur leurs propres capitaux dans le monde moderne. Aussi, permet-il le fonctionnement d'entreprises dont la rentabilité n'est pas immédiate ; le souci étant de produire pour que le crédit contracté puisse être remboursé.

Selon ROBINSON Cité par J.BRANGER[5] « la vie économique, même la plus rudimentaire serait impossible sans crédit. Celui qui met ses services à la disposition d'un autre devrait, s'il n'avait confiance, autrement dit si le crédit n'existait pas, être payé minute par minute, seconde par seconde. Celui qui ne peut donner en contrepartie des services ou des biens dont il use que les produits de son travail vit à crédit.»

L'accroissement de la production nécessite souvent un apport de nouvelles techniques, des innovations. Mais celles-ci, pour qu'elles puissent être efficaces, nécessitent des moyens surtout financiers. Le crédit devient alors un moyen ou un outil qui donne à des individus démunis la possibilité de briser les résistances du milieu aux innovations.

En plus de la production, le crédit favorise la distribution (ou la circulation) et la consommation des biens.

I.2.1. Le crédit à la production

La production est toute activité du secteur dit primaire et celle du secteur secondaire, les activités du secteur tertiaire étant considérées comme indirectement productives.

Le crédit à la production sert à procurer des capitaux fixes et des capitaux circulants, donc à financer soit les investissements, soit le fonds de roulement.

Le crédit du secteur primaire est assez particulier et n'attire pas les banques commerciales. Ce secteur est en effet considéré comme porteur d'énormes risques imprévisibles et par conséquent n'est pas à priori rémunérateur.

[4] BAUDINOT.A et FRABOT. J.C ; Techniques et pratiques bancaires sirey, Paris, 1974, P 197
[5] J. BRANGER; op. Cit, p 11.

Quoi qu'il en soit, les producteurs du secteur primaire en l'occurrence les agriculteurs, doivent faire face à des dépenses plus ou moins importantes pour la mise en marche et le fonctionnement normal de leurs exploitations. C'est pour cette raison qu'ils ont besoin du crédit.

I.2.2. Le crédit à la distribution (ou la circulation)

Si l'on accepte certains commerces se limitant à de simples activités de distribution, le crédit est destiné à l'acquisition des biens manufacturés pour les entreprises commerciales, grossistes ou semi-grossistes. Ces derniers ont besoin des liquidités pour effectuer certains achats et stockages et de faciliter la vente des produits à leur clientèle.

Le crédit à la distribution peut participer à la dynamisation de l'économie pour autant qu'il serve à désenclaver les régions éloignées des grands centres commerciaux, à animer le marché intérieur, à promouvoir la commercialisation des produits locaux, à assurer l'importation des produits d'équipement nécessaires à la production interne des biens durables et de grande nécessité et autres.

I.2.3. Le crédit à la consommation

Le consommateur, autant que le producteur et le distributeur peut avoir besoin de crédit. D'ailleurs sur le marché, les producteurs et les distributeurs sont également consommateurs au même titre que les particuliers et les administrations.

Pour répondre à ces divers besoins, les banques et autres institutions financières ont mis au point diverses formes de crédit notamment :

- prêts hypothécaires ou immobiliers,
- prêts sur gage,
- découverts au compte,
- etc.

Dans les pays en voie de développement, le crédit à la consommation est octroyé exclusivement à la couche sociale aisée, celle-ci étant perçue comme débouché potentiel aux produits étrangers. Néanmoins, il serait préférable d'orienter ces liquidités disponibles vers les emplois productifs.

I.2.4. Evolution du crédit à l'économie burundaise

L'économie burundaise a toujours bénéficié du crédit comme nous allons le constater à travers le tableau ci-dessous.

Tableau n°1 : Evolution des crédits distribués à l'économie (en million de FBU)

RUBRIQUE	1990(1)	1991(1)	1992(1)	1993(1)	1994(1)	1995(1)	1996(1)	1997	1998
Crédits à C.T	26393,8	29331,5	28759,9	30709,5	35757,6	33457,4	40764,5	44260,7	85427,6
Crédits à M.T	4677,7	5905,1	6696,2	8145,7	7861,5	7989,2	8195,3	6852,4	7159,3
Crédits à L.T	4039,1	4887,1	6695,8	7866,2	7443,3	8251,8	8216,3	7763,4	5736,7
Total	35110,6	40123,7	42151,9	46721,4	51062,4	49698,4	57176,1	58876,5	71323,6

(1) Non compris les données de la CADEBU et celles du Holding Arabe Lybien.

Source : ISTEEBU, annuaire statistique du Burundi, 1998, n° 63, Bujumbura, Avril 2001, p134

Après analyse de ce tableau, on constate que l'économie burundaise a bénéficié des crédits qui vont en augmentant au fur des années. Ils étaient de 35110,6M FBU en 1990 et de 71323,6MFBU en 1998, soit une augmentation de 103,14% en neuf ans. Il y a lieu aussi de remarquer que les crédits à long terme sont dans l'ensemble moins élevés.

Toutefois, même si le crédit est distribué dans l'économie, toutes les branches d'activité économique ne sont pas servies de la même manière. Il y en a qui sont privilégiées par rapport à d'autres. Cela apparaît dans le tableau suivant.

Tableau n°2 : Crédits à l'économie par branches d'activité (en millions de BIF)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995 (1) (*)
Activités agricoles et connexes	888,3	923,4	1090,6	1017,6	943,2	841,0
Activités industrielles	6165,7	6305,9	7051,7	8805,3	8632,8	7455,4
Génie civil, construction et travaux publics	5105,0	6011,5	6678, 9	6336,1	6502,0	7884,2
Transport et transit	545,2	578,8	1573,7	1652,2	1424,2	1243,4
Services divers	346,2	472,4	456,6	563,0	870,3	367,2
Commerce	15876,8	17396,2	15900,9	13164,8	14988,0	17185,4
Activités diverses	6183,4	8435,5	9399,5	15182,4	17701,9	14897,3
Total	35110,6	40123,7	42151,9	46721,4	51062,4	49873,9

(1) : y compris les données du FPHU à partir de janvier 1995

(*) données disponibles jusqu'au mois d'août.

Source : B.R.B, Bulletin Mensuel, service des études n°9, septembre 1997, p 55.

Il convient de remarquer que les crédits par branches d'activité sont inégalement répartis. Le commerce et les activités diverses sont les mieux servis avec respectivement 34,45% et 29,86% du total des crédits en 1995 alors que les activités agricoles et connexes et

les services divers sont les moins servis avec respectivement 1,68% et 0,73%. du total des crédits en 1995.

Cette inégale répartition est à l'origine de l'inégal développement des secteurs et en est aussi la conséquence car les secteurs les plus développés sont les secteurs les plus financés.

Le Burundi étant un pays essentiellement agricole ; l'agriculture comme tous les autres secteurs du milieu rural ont besoin d'être financés à juste titre. Il en est de même des services divers notamment ceux du secteur informel qui font vivre une bonne partie de la population.

Pour ce faire, il est indispensable qu'une structure de financement, pouvant assurer les capitaux à court et moyen terme existe. C'est le cas du micro-crédit, objet de cette étude.

I.3. Les raisons qui militent en faveur du micro-crédit

Dans la plupart des pays en voie de développement, on observe une inadéquation des systèmes financiers face aux exigences du développement. Si la grande partie de la population rurale et urbaine est exclue de l'accès au crédit classique, les circuits informels jouent un rôle de substituts.

La dynamique des circuits financiers informels semble avoir été stimulée par les lacunes des circuits financiers officiels.

I.3.1. Inadéquation des systèmes financiers officiels face au développement du monde rural et du secteur informel

Dans les pays en développement, les marchés financiers sont peu développés. L'appel aux financements extérieurs favorise le rôle de la Banque Centrale et les banques de développement.

Les banques de développement apparaissent presque partout au moment des indépendances nationales. Elles avaient pour vocation d'aider l'ensemble des programmes et projets de développement notamment les infrastructures, l'industrie, l'artisanat, l'immobilier et l'agriculture. On note aujourd'hui une dégradation de leurs situations financières et opérations non conformes à leur vocation (crédit à la consommation par exemple). Aussi, disposent-elles de peu d'autonomie vis-à-vis du gouvernement.

Les banques commerciales financent les micro et petites entreprises si elles offrent un minimum de rentabilité avec un minimum de risque. Souvent, elles limitent le risque à prendre sur ce type d'entreprise sur le très court terme.

Un banquier, qu'il appartienne à une banque de développement ou à une banque commerciale a davantage intérêt à prêter de l'argent à un fonctionnaire qui peut s'acheter une villa ou une voiture et qui remboursera par prélèvement automatique sur le salaire, qu'à faire du crédit agricole à des paysans.

Les politiques financières ont favorisé les activités à court terme à taux de rentabilité élevé et à taux rapide de retour de capital et les grandes entreprises offrant les garanties bancaires sûres au dépens de petites et moyennes entreprises et micro-entreprises.

Les circuits informels semblent jouer un rôle de substitut vis-à-vis des agents à situation précaire.

I.3.2. Les structures financières non institutionnelles dans le financement du monde rural.

Le système financier informel occupe une place prédominante dans le financement en zone rurale. Comme dans la plupart des pays en développement, il est difficile de cerner complètement et de donner une description fidèle à sa richesse et à sa complexité.

Ses acteurs (individus ou groupes) ne sont pas toujours clairement identifiables et ils obéissent à des logiques d'ordre divers : les « besoins » différents des bénéficiaires, les fonctions socio-économiques particulières de certaines catégories sociales et la nature des rapports sociaux en jeu, rapports qui peuvent être fondés sur la réciprocité, sur la solidarité ou sur les prestations plus ou moins dissymétriques.

Les transactions financières sont donc complexes car fréquemment, elles mettent en jeu simultanément des échanges de monnaie, des biens réels et de travail.
On distingué les formes suivantes :

I.3.2.1. Les garde-monnaie

Ce sont des personnes de confiance qui acceptent de garder de l'argent liquide des individus.
Pour des raisons de sécurité physique et pour éviter les pressions sociales, certains paysans préfèrent déposer leur argent sans intérêt auprès des personnalités riches, comme les commerçants ou connues pour leur moralité comme les notables.

Ce système profite aux commerçants ou notables car ils peuvent utiliser cet argent pour leurs affaires sans payer aucun intérêt. Aussi, reçoivent-ils des cadeaux ou des services gratuits pour avoir accepté de garder cet argent.

I.3.2.2. Les usuriers et prêts sans intérêts

Quand un membre d'une famille ou un ami est en difficulté, il peut obtenir un crédit sans intérêt apparent. On entre dans le domaine de la réciprocité, du système des dons et contre-dons.

La réciprocité peut être à moyen terme égalitaire, comme il peut engendrer des situations de dépendance sous forme de prestations gratuites de travail ou de cadeaux répétés. On glisse alors vers des formes de crédit à intérêts cachés, où officiellement, le prêt est sans intérêt mais se paye en journées de travail, cadeaux répétés ou autres prestations plus ou moins codifiées explicitées au départ.

Les banquiers et les fonctionnaires jugent que les taux de crédit pratiqués sont le plus souvent usuraires : par exemple 10% d'intérêt par mois ou parfois par semaine, un sac de semences remboursé par deux sacs cinq mois plus tard.

Les paysans trouvent bien sûr les intérêts élevés mais pas exorbitants. En effet, les prêteurs, qu'ils soient commerçants ou notables sont considérés plutôt comme des bienfaiteurs que comme des exploiteurs.

I.3.2.3. Les tontines

Le mot tontine vient d'une formule inventée au XVII^{e} siècle par le baron italien Tonti, des multiples formes de réciprocité.

En Afrique, les tontines ont commencé depuis longtemps notamment sous forme de prestation de travail : le lundi, le petit groupe travaille chez un paysan, le lendemain chez un autre et ainsi de suite. Au Burundi, «IKIBIRI » est une forme de tontine basée sur la prestation de travail.

Le principe de base de toutes les tontines est la réciprocité. Un groupe se constitue sur une base sociale homogène de revenu, de profession etc., chacun cotise à date régulière, ensuite, à tour de rôle, chacun reçoit l'ensemble des cotisations.

En fait, ce n'est ni vraiment de l'épargne ni du crédit. La motivation essentielle est de disposer en une fois d'une grosse somme d'argent qui permet de réaliser un investissement.

I.3.2.4. Les banquiers ambulants

Certains auteurs les désignent comme des tontines commerciales. Toutefois, il paraît plus judicieux de réserver le mot tontine pour des groupes fonctionnant selon les règles de réciprocité.

Ils sont avant tout des garde-monnaie qui collectent l'épargne, font des avances et du crédit.

Dans la formule la plus simple, chaque banquier collecte tous les jours une petite somme d'argent dont le montant est fixé au préalable. A la fin du mois, il remet à son client la somme collectée moins une mise journalière qui correspond à sa commission.

I.3.2.5. Les caisses de solidarité

Il existe souvent, en ville ou à la campagne, des caisses sociales alimentées par des cotisations, des produits de champs collectifs ou des ristournes de commercialisation. Elles sont parfois liées aux tontines, parfois indépendantes. Elles permettent de faire face à des difficultés temporaires liées à des maladies ou des décès. Ces caisses ont avant tout une fonction d'assurance.

Dans d'autres cas, ces caisses de solidarité, outre leur fonction d'assurance contre le risque octroient aussi des prêts, généralement avec intérêt pour développer des activités économiques.

On constate que la finance informelle a un rôle important auprès des catégories sociales n'ayant pas accès au secteur bancaire.

Cependant, si leur impact économique est loin d'être négligeable, les systèmes financiers informels présentent des inconvénients :

- certains de ces systèmes fonctionnent en circuit fermé reposant uniquement sur la petite épargne individuelle et sont loin de satisfaire la demande de financement des activités économiques dépassant largement la seule épargne disponible,
- l'épargne ne bénéficie pas toujours d'une grande sécurité dans la mesure où certains banquiers ambulants disparaissent avec le produit de la collecte,
- la part de l'épargne investie est limitée et elle n'est investie qu'à court terme à cause de sa nature.

I.3.3. Le financement des micro et petites entreprises

La micro-entreprise a souvent comme activité une profession informelle se définissant comme activité non structurée, non comptabilisée sur le plan national et ne possédant pas le statut juridique.

La définition de la « petite entreprise » varie d'un pays à l'autre et dépend de la configuration économique concrète.

Selon la Banque mondiale[6], les petites entreprises sont celles exerçant les activités affectées par les entraves sous forme de capital humain ou physique et qui, sans assistance spéciale n'ont pas accès aux crédits institutionnalisés et aux mesures de stimulation. Le terme « micro » précise le caractère dimensionnel de l'entreprise.

La micro et petite entreprise est donc une petite unité de production réduite à une affaire artisanale exercée à domicile. Une micro et petite entreprise compte moins de 5 employés[7].

Dans le monde rural, les micro et petites entreprises sont en premier lieu des exploitations agricoles, mais aussi un atelier de menuiserie ou de scierie, au même titre qu'une entreprise de vente des produits agricoles. Une tuilerie, une briqueterie, une unité de séchage ou de fumage du poisson, un moulin à grains ou à tubercules ou installation de décortiqueuse, la réparation d'outils, le commerce des engrais ou des produits phytosanitaires, des produits vétérinaires, etc. tout cela constitue un tissu de micro-entreprises. Elles ne peuvent donc trouver du financement que dans la micro finance « les banquiers institutionnels ne prêtant qu'aux riches »[8]

I.3.3.1. Le financement de l'entreprise artisanale

Le secteur artisanal connaît un problème réel de financement. L'artisanat ne peut pas accéder au financement du système bancaire classique par manque de garanties, d'avaliseurs, d'études bien menées de leurs projets etc.

Pourtant, c'est le secteur qui peut aider à atteindre les buts du développement économique et social tant dans le monde rural qu'urbain. Ce secteur peut occuper une place importante tant par sa capacité d'absorption de la main d'œuvre que par son aptitude à promouvoir des petites entreprises non agricoles susceptibles de répondre aux besoins d'une population régulièrement croissante.

[6] Séminaire sur la politique du développement en Afrique du Sud du Sahara : Développement industriel et financement 4 – 8 Juin 1984, Berlin, P3.

[7]. NIVYAYO. Problématique du financement des micro et petites entreprises rurales au Burundi, U.B, F.S.E.A, Bujumbura, Mars 1998, P35.

[8] . Développement de la micro entreprise in Techniques financières et développement n°37, Décembre/Janvier 1995, P34

L'artisanat aide aussi à valoriser les ressources locales telles que les fibres végétales, les bambous, le papyrus, le rotin, le sisal etc.

Malgré tout cela, ce secteur est délaissé par les pouvoirs publics. A titre indicatif la part du budget qui lui est alloué au 5e plan quinquennal (1988-1992) représente 0,9%[9] du volume des investissements.

Or, c'est un secteur qui permet l'augmentation du revenu au niveau individuel et global (national). A ce propos, la maçonnerie, la briqueterie, la tuilerie etc. sont payantes. En ce qui concerne la formation du produit intérieur brut (PIB), l'artisanat a sa contribution en tant que secteur productif. Pour l'exercice 1992 (période d'avant la crise), la part de l'artisanat dans la formation du PIB était estimée à 3,5%[10]. Il s'agit notamment d'une sous-estimation suite à son caractère informel qui fausse les données.

Il est donc impératif de mettre en place un système de financement approprié pour ce secteur boudé par les banques et institutions financières traditionnelles alors qu'il a un rôle économique important.

I.3.3.2. Le financement de l'exploitation agricole

Les exploitations agricoles sont les premières micro-entreprises dans le monde rural. Elles sont intensives en capital (intrants agricoles) sur des terres en continuel morcellement.

Toutefois, la plupart des exploitations agricoles des pays en voie de développement détiennent des outils de production manuelle assez précaires et dégagent par conséquent une faible productivité du travail.

Ces exploitations agricoles répondent alors à une logique de subsistance. La production est faible, les parts de prélèvement des différents acteurs extérieurs à l'exploitation agricole sont assez élevées laissant un revenu agricole faible face aux besoins liés à la reproduction de la famille et de l'exploitation.

La situation financière de l'exploitation agricole des pays en voie de développement est résumée dans les considérations avancées par BELSHAW :[11] «les exploitations paysannes sont à tous égards de petites dimensions et le revenu qu'elles procurent est lui-même faible et précaire.

[9] République du Burundi, Ve Plan quinquennal de développement économique et social 1998-1992, p 132.
[10] Rapport annuel de la BRB, 1992, p2
[11] BELSHAW. H, le crédit agricole dans les pays économiques sous-développés, FAO, Rome, 1953, p 282

La majeure partie de la production étant auto-consommée, le revenu en espèces est plus minime encore. De ce fait, la capacité d'épargne est souvent restreinte et les paysans ont rarement les moyens de financer les améliorations, d'où la nécessité pour eux de recourir à l'emprunt.»

Cela est d'autant plus vrai qu'il est difficile à l'homme de campagne d'adopter les meilleurs méthodes pour cultiver sa terre ou écouler ses produits s'il n'a pas de crédit pour l'y aider.

En effet, le paysan aura besoin du bétail performant, des semences sélectionnées, d'engrais, de pesticides, de concentrés pour bétail etc., afin de répondre à la logique l'intensification ; les possibilités d'extension étant limitées.

Le crédit doit à cet effet s'intégrer dans le cycle de vie d'un produit, dès sa production jusqu'à son écoulement sur le marché de consommation en passant par sa conservation et sa transformation le cas échéant.

I.3.3.3. Le financement des micro-entreprises agro-alimentaires

La transformation agro-alimentaire est un processus de travail permettant de modifier le produit afin de le rendre prêt à consommer. Ce processus exige des moyens matériels, financiers, humains et le savoir-faire.

Il a pour but d'améliorer la qualité du produit (vivrier) de telle manière qu'il se conserve le plus longtemps possible.

A cela s'ajoute la conservation se situant en aval et en amont de la transformation. On peut alors trouver des activités de transformation et de conservation telles que :

- le décorticage du riz,
- l'étuvage du riz,
- la mouture des tubercules et des céréales,
- la transformation des tomates en purée et la mise en boîte de conserve,
- la fabrication du jus de nectar et de confiture des fruits,
- la conservation des cornichons,
- etc.

Ainsi, en finançant les micro-entreprises agro-alimentaires, on assure du même coup l'accroissement de l'offre alimentaire ainsi que la capacité de production agricole, ce qui répond à la stratégie d'autosuffisance alimentaire.

Aussi, l'activité de transformation est-elle une stratégie d'import-substitution dans la mesure où les unités de production sont capables de transformer les produits locaux à l'image

des produits importés. Les nouvelles productions se substitueront aux produits importés, ce qui permettra d'affecter les ressources en devise qui étaient destinées à importer les denrées alimentaires.

A titre indicatif, « la patate douce était juste récemment déconsidérée au Burundi et prise pour un aliment de soudure ou de crise ; aujourd'hui, elle peut être utilisée dans les boulangeries pour la fabrication du pain, ce qui implique une économie des devises par la réduction de l'importation du blé »[12]

Ainsi, une augmentation de la demande de patate douce stimule les exploitants agricoles à accroître l'offre de cette denrée. Par la transformation agro-alimentaire, les denrées agricoles sont vendues à des prix proches de ceux de l'importation (prix du blé) ; ce qui avantage le producteur.

Les unités de transformation agro-alimentaire fournissent des revenus supplémentaires aux exploitants agricoles et provoquent d'autres ouvertures à des activités génératrices de revenus, ce qui témoigne de leur importance dans la contribution du bien-être social de l'individu et du ménage, bref de la collectivité locale.

En effet, les micro-entreprises de transformation agro-alimentaire ne sollicitent que des denrées alimentaires que fourniront les exploitations agricoles. Leur implantation dans un milieu agricole attirera les exploitations à telle enseigne qu'un développement d'échange se crée entre l'exploitant et la micro-entreprise, ce qui vient renforcer un dynamisme de marché et de filière.

I.3.4. Les facteurs affectant la demande de crédit agricole

Une multiplicité de problèmes agricoles tels que la petitesse des dimensions et/ou la stérilité des exploitations, la difficulté d'appréciation des risques font que le secteur agricole se prête moins bien que le secteur industriel aux conditions de crédit.

D'autres problèmes affectent la demande de crédit agricole. Le revenu des agriculteurs est faible et aléatoire quelque fois, ce qui conditionne le revenu en espèces. De surcroît, la majeure partie de la production est autoconsommée, d'où le manque de l'épargne car elle dépend du surplus commercialisé. En cas d'une production abondante, l'agriculteur est confronté à un problème de marché, les cours des produits agricoles étant caractérisés par une forte instabilité.

[12] MUKENA-MUNTU, J.C, la problématique du financement et de la promotion des micro-entreprises rurales au Burundi, Bujumbura, U.B, F.S.E.A., 1996, p 43.

I .3.4.1. Le caractère composite de l'entreprise agricole

Au nombre des caractéristiques de l'agriculture paysanne qui affectent le crédit, il importe d'abord de souligner la nature même de l'entreprise agricole. Celle-ci se présente plus comme une cellule sociale et économique et moins comme une affaire commerciale que dans les pays développés et où une bonne partie de la production est souvent consacrée à la subsistance.

C'est une entreprise familiale qui, généralement n'emploie guère de main d'ouvre salariée. Pour reprendre les termes de BELSHAW[13] « la ferme paysanne : est un foyer en même temps qu'un gagne pain, un moyen de subsistance en même temps qu'une source de revenus monétaires, le pôle d'intérêt et d'activité à peu près exclusif de la communauté familiale, même sur les plans autres qu'économique, le moyen pour lequel la famille est assurée à se maintenir et à se perpétuer ».

Sans vouloir romancer la situation, cet ensemble de conditions permet bien de considérer l'agriculture paysanne comme un mode de vie et non seulement comme une entreprise commerciale, d'où la nécessité d'une intervention spéciale.

I.3.4.2. Les risques intrinsèques du secteur agricole.

On classe les risques d'après leur origine en trois grandes catégories :

- les risques liés à des causes naturelles. On peut citer les ennemis des cultures, le caractère périssable des produits et les conditions atmosphériques,
- les risques techniques qui tiennent notamment à l'échec éventuel des méthodes d'exploitation, aux défectuosités de l'entreposage et de la transformation ou imperfections du système de transport,
- les risques liés aux conditions naturelles grâce à un effort de modernisation sur le plan technique : emploi des insecticides, perfectionnement des méthodes de transformation, d'entreposage et de transport.

Les risques commerciaux tiennent particulièrement aux fluctuations des prix en l'occurrence, celles-ci se trouvant accentuées par la rigidité de la demande des produits.

Tous ces éléments combinés conduisent à l'inaccessibilité des agriculteurs aux crédits classiques, d'où le recours aux institutions spécialisées, vu la spécificité de la clientèle.

I.3.4.3. Les problèmes de garantie

[13] BELSHAW, op, cit.p 24

La nature des garanties que peut offrir le paysan influe fortement sur la demande et l'offre de crédit, comme sur la structure et les modalités qu'ils conviennent d'adopter en la matière.

La nature et le degré de suffisance de ces garanties dépendent essentiellement des deux facteurs :

- d'une part, l'aptitude de l'emprunteur à réaliser les gains dépassant les besoins fondamentaux ou habituels de subsistance et, partant de faire face au paiement des intérêts et aux échéances de remboursement du prêt,
- d'autre part, la valeur marchande des biens constitués en garantie pour le cas où il serait nécessaire de les saisir si l'agriculteur manquait à ses engagements.

En règle générale, si l'on met à part les terres appartenant en propre à l'exploitant, celui-ci possède peu de biens matériels. Seulement, dans la plupart des cas, les agriculteurs sont en même temps des éleveurs d'animaux variés: vaches, chèvres, moutons, porcs, lapins, poules etc.

Il faut alors réfléchir à deux fois avant de priver un agriculteur de sa vache laitière, de son bœuf de trait, de son porc etc. ou de ces quelques outils qui dans la majorité des cas, ne représentent du reste qu'une bien faible valeur.

La constitution des terres en garantie d'un prêt s'accompagne souvent d'autres difficultés. Soucieux de la sécurité économique et de la perpétuation de sa famille, l'agriculteur est parfois peu disposé à engager sa terre, sauf sous la pression d'une nécessité absolue (s'il est frappé d'une calamité ou socialement tenu de faire face à des frais « de cérémonie »).

En plus, les titres de propriété financière peuvent n'être pas nettement définis. Le régime coutumier en Afrique ne reconnaît que rarement en effet un droit pur d'appropriation individuelle au sens occidental du terme, l'exploitant ne jouissant en fait que d'un simple droit d'usufruit sur la terre.[14]

Pour que le crédit contribue effectivement à élever la production et à améliorer le secteur rural, il faut prendre pour critère essentiel la capacité de remboursement, qui suppose l'aptitude à entretenir les avoirs, à maintenir la production, à payer les intérêts du prêt et à en rembourser le principal sans qu'il ait abaissent du niveau de vie.

Au cas contraire, le petit exploitant est obligé de se rabattre sur les prêteurs privés plus soucieux des possibilités d'extension de leur pouvoir économique et qui connaissent plus intimement l'emprunteur.

[14] Institut d'études bancaires et financières, le crédit mutuel, Dunod, Paris, 1976, p 63

I.3.4.4. L'ignorance des agriculteurs

L'obligation où se trouvent les paysans emprunteurs de recourir au crédit privé non institutionnel est l'une des conséquences de leur manque d'instruction.

Le monopole de fait que peuvent détenir les prêteurs privés joue donc un rôle fort important dans le problème du crédit. Il tient à l'urgence des besoins des emprunteurs, à leur ignorance et leur ingénuité en matière économique qui les mettent en état d'infériorité vis-à-vis du propriétaire foncier, du négociant ou du prêteur professionnel.

Les créanciers privés jouissent de tels atouts que leur monopole ne se laisserait pas aisément entraver et qu'il faudra, pour l'abattre, agir simultanément sur plusieurs fronts.

Il est utile à cet égard que les paysans puissent acquérir quelques connaissances, en particulier celles relatives aux activités des sociétés coopératives.

Il est en outre indispensable de s'appuyer sur les institutions décentralisées et collaborer avec les responsables locaux pour lutter contre les prêteurs locaux opérant sur place.

En conclusion, la nécessité de développer un système de micro-crédit en milieu rural, vu la spécificité de la clientèle et des activités qui s'y déroulent n'est plus à démonter.

En effet, le monde rural étant essentiellement agricole, pas mal de facteurs tels que développés précédemment font que le système bancaire moderne ne s'y investisse pas assez.

En outre, tout le tissu de micro-entreprises qui peut se tourner vers le milieu rural ne peut trouver du financement que dans la microfinance.

Tout cela nous permet de confirmer notre première hypothèse selon laquelle le système de micro-crédit peut contribuer à résoudre la problématique du financement de catégories socio-professionnelles défavorisées.

Reste à appréhender l'état actuel du micro-crédit au Burundi. C'est l'objet du second chapitre.

CHAPITRE II. L'EXPERIENCE DES INSTITUTIONS BURUNDAISES DE MICRO-CREDIT

II.1. Introduction

Les institutions de micro-crédit ne sont pas récentes au Burundi. Elles datent de 1967 avec la création de la Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE). Elle octroyait des micro-crédits aux fonctionnaires de l'Etat, aux associations d'agriculteurs essentiellement dans les filières du riz, du thé du café, de la pomme de terre et dans le petit commerce.

Il importe cependant de souligner que la décennie 80 a été déterminante. En effet, les Coopératives d'Epargne et de Crédit (COOPEC) ont été créées en 1984. Au cours de cette même période, des associations d'entraide sociale ont vu le jour.

Aussi, vers 1986, le Burundi, a-t-il entamé des réformes structurelles profondes pour corriger les déséquilibres en vue d'une stabilisation financière progressive et d'une augmentation de la production à travers un programme d'ajustement structurel.

Un programme de dimension sociale d'ajustement structurel a été initié et visait à encourager le montage par des personnes vulnérables d'activités génératrices de revenus grâce à l'accès aux micro-crédits. C'est dans cette perspective qu'a eu création de l'ASBL Twitezimbere en 1995 dont le volet micro-crédit a démarré en 1997.

II.2. Les interventions des institutions de micro-crédits

II.2.1. Les Banques et Etablissements Financiers

D'après la loi bancaire[15] , les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement les opérations suivantes :

- la réception des fonds du public ;
- les opérations de crédit ;
- la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et de gestion de ceux-ci (article 3).

Les fonds reçus du public sont les fonds qu'une personne morale recueille d'un tiers, notamment sous forme de dépôts, avec le droit d'en disposer pour son propre compte, mais à charge pour elle de les restituer (article 4).

[15] République du Burundi, la loi bancaire ; Réglementation des Banques et des Etablissements Financiers, Loi n° 01/038 du 7 juillet 1993

Une opération de crédit est tout acte par lequel une personne agissant à titre onéreux met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement, ou une garantie (article 5).

Les moyens de paiement sont quant à eux, tous les instruments que quel que soit le support ou le procédé technique utilisé permettent de transférer des fonds (article 6).

Les établissements financiers sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement les opérations prévues à l'article 5. Dans ce cadre, ils sont autorisés à recourir aux emprunts sans pouvoir disposer des guichets ni des comptes pour la clientèle (article 7).

II.2.1.1. Les Banques Commerciales

Le Burundi compte sept banques commerciales qui sont : la Banque Commerciale du Burundi (BANCOBU) ; la Banque de Crédit de Bujumbura(BCB), la Banque Populaire du Burundi (BPB), la Banque Burundaise pour le Commerce et l'Investissement(BBCI), la Inter Bank Burundi (IBB), la Banque de Gestion et de Financement (BGF) et la Banque de Commerce et de Développement (BCD).

Deux de ces banques, à savoir la BCD et la BANCOBU sont des filiales des banques étrangères.

Les banques commerciales s'intéressent peu au financement des micro-entreprises et des exploitations agricoles paysannes. Leurs exigences en matière de garantie, des revenus réguliers et de la tenue de la comptabilité limitent fortement leurs interventions en faveur des micro-crédits.

En effet, selon une étude menée par FUTURA CONCEPT[16] « les opérateurs ruraux bénéficient de peu de soutiens du secteur financier en matière de crédit. L'évaluation des besoins de micro et petites entreprises rurales de la province Gitega renseigne que 87 de ces micro-entrepreneurs ne connaissent que la COOPEC parmi les institutions bancaires et financières nationales ».

Néanmoins, en collaboration avec le projet d'artisanat de Buyenzi (PAB) et l'ASBL Twitezimbere, la BCD a déjà signé des protocoles de financement de la micro et petite entreprise moyennant le dépôt d'un fonds de garantie.

[16] FUTURA CONCEPT, Etude sur un montage de crédit pour micro et petites entreprises (MPES) en milieu rural, BEST/USAID Mars 1996, p.13.

Aussi, la IBB et la BPB financement-elles la micro-entreprise par le biais des organismes intermédiaires. Spécialement pour la BPB, ses organismes intermédiaires sont constitués par les filières (café et thé) et les structures étatiques
(Forces armées).

II.2.1.2. Les établissements financiers.

Le système financier burundais compte six établissements financiers ; la Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE), la Société Burundaise de Financement (SBF), le Fonds de Promotion de l'Habitat Urbain (FPHU), le Fonds de Développement Communal (FDC), la FINALEASE, une société de leasing et la Compagnie Financière pour le Développement (COFIDE).

De toutes ces institutions financières, seuls la Banque Nationale pour le Développement Economique, le Fonds de Développement Communal et la Compagnie Financière pour le Développement interviennent dans le financement du micro-crédit en milieu rural.

A. La Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE)

Créée en 1967, la Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE) a pour mission d'appuyer le développement du secteur productif (agriculture, artisanat, industrie, agro-industrie, habitat, tourisme et services).

Elle dispose d'une capacité d'analyse des projets du secteur agricole et d'élevage comme nous allons le découvrir à travers le tableau suivant :

Tableau n°3 : Crédit accordés par la BNDE depuis l'origine (en millions de FBU)

	1967-1996		1997		1998		1999		2000		2001		Total		% du montant	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
-Crédits de campagne(1)	68	1103,959	1	904,1	1	1012,5	1	1808,85	1	1242,65	1	1156,509	73	17228,57	22,9%	42,7%
-Ind ; Art et services, commerce	694	8918,645	13	509,1	14	308,25	10	513,985	28	1827	41	2711,10	800	14788,08	25,7%	36,6%
-Tourisme	18	575,100	0	0	0	0	4	80	2	20	0	0	24	675,10	1,2%	1,7%
-Immobilier	856	1732,184	9	36	26	112,38	25	183,502	30	127,6	52	393,774	998	2584,94	4,5%	6,4%
-Agriculture et élevage	13286	6397,101	1578	771,004	2734	1258,113	4794	1323,638	4536	1162,08	2804	1347,20	29732	12259,14	21,3%	30, 4%
-Dont P.E.A	11485	2691,939	1560	400,729	2701	594,993	4751	102,692	4516	1059,83	2788	723,21	27821	6497,39	11,3%	16,1%
-Petit équipement familial	29521	4940,346	566	364,585	2594	716,299	1416	678,284	3903	1007,80	5414	1963,27	44420	9670,55	16,8%	23,9%
-Prêts spéciaux et divers	107	64,816	24	179	5	8,45	8	19	9	131,7	5,1	5,1	156	408,07	0,7 %	23 ,9%
Total	44550	33732	3191	2763	5374	3416	6258	4607,3	8518,8	5518,8	8315	7576,9	76203	57614,4	100,0%	
TOTAL sans crédit de campagne	44482	22628	3190	1859	5373	2403,5	6257	2798,4	8514	4276,178	8314	6420,4	76130	40385,87		100,0%

(1) Montrant retenu encours maximum atteint par notre participation pendant la campagne caféière

C.C : Crédit de Campagne
PEA : Petit Equipement Agricole
Ind : Industrie
Art : Artisanat
Source : Rapport annuel BNDE, 2001, p.29

D'après les données du tableau, on constate que depuis sa création jusqu'en 2001, les prêts contractés par les agriculteurs-éleveurs représentent 30,4% du total des crédits accordés, crédits de campagne non compris. Cette proposition est considérable car les autres secteurs, c'est-à-dire l'industrie, l'artisanat et les services, le commerce, le tourisme, l'immobilier, le petit équipement familial et les prêts spéciaux et divers se partagent 70% du total des crédits accordés.

Les crédits de campagne se taillent la part du lion avec 22,9% des crédits totaux distribués par la BNDE depuis sa création. Ils servent à l'acquisition des intrants agricoles (engrais, pesticides, semences), aux associations rizicoles et à d'autres sociétés qui encadrent les agriculteurs et qui les redistribuent aux agriculteurs.

Les crédits en direction des micro-crédits octroyés dans le secteur se retrouvent dans la rubrique « petit équipement agricole ». Le pourcentage en terme de nombre de crédit représente 36,5% du total tandis que le montant ne représente que 16,1% du total des crédits accordés, crédits de campagne non compris. Ce pourcentage est relativement faible mais garde son importance dans le financement d'un secteur délaissé par les autres banques et institutions financières.

Le système d'accorder directement les crédits aux communes a complètement échoué.

Depuis 1989, la BNDE a adopté une nouvelle philosophie de financement de micro et petites entreprises féminines en s'appuyant sur l'association pour la promotion économique de la femme (APEF). Les prêts sont octroyés à l'APEF qui se charge de les rétrocéder à ses membres.

Une lacune importante est que la BNDE n'est pas décentralisée pour être proche de la population en quête de financement.

B. La Compagnie Financière de Développement (COFIDE).

Créée en Juillet 2000, la COFIDE est implantée en milieu rural. Son siège social est à NGOZI. En raison de sa proximité à la population de base, la COFIDE est la mieux indiquée pour jouer le rôle de financement des ruraux par l'octroi des micro-crédits.

Elle œuvre en partenariat avec le centre de recherche de l'université de Ngozi (CERADER) qui assure l'encadrement technique et l'analyse des dossiers techniques des demandes de crédit, l'Union pour la Coopération et le Développement (UCODE), ASBL ainsi que les sociétés de gestion des stations de lavage (SOGESTAL).

Quoique très jeune, elle a une bonne expérience à partager dans l'octroi des micro-crédits et l'encadrement de la population en milieu rural.

En effet, à la fin de l'année 2000, c'est-à-dire 4 mois seulement après la date de démarrage du système d'épargne et/ou de crédit (1/8/2000), la COFIDE avait déjà distribué des crédits équivalents à 45.490.000FBU. A la fin de l'exercice 2001, l'encours de crédits à la clientèle a atteint le niveau de 1.542.774.000FBU contre 296.391.000FBU au 31/12/2000, soit une augmentation de 421%[17], ce qui est très encourageant.

En ce qui est du taux de recouvrement, des crédits de trésorerie ou avance « NTUNSONZANE », ont été octroyés à hauteur de 202.116.000FBU à 30525 planteurs de café. Le taux de recouvrement de ce crédit a été de 100%.[18] Ce taux est un record.

Néanmoins, le problème majeur qui se pose est de pouvoir conquérir tout le territoire national étant donné son milieu d'implantation.

C. Le Fonds de Développement Communal (FDC)

Il a été crée en 1992 et ses actionnaires principaux sont l'Etat du Burundi ; la Mairie de Bujumbura et toutes les communes du pays.

Ses interventions portent sur les projets productifs et commerciaux des communes et groupements avalisés par les communes et dans une moindre mesure, des particuliers. Il finance également la participation des communes dans les projets d'infrastructures.

Cependant, il se heurte aux problèmes divers. Les bénéficiaires des crédits sont peu crédibles. En effet, les communes n'ont pas de garanties à proposer, cela parce que les biens des communes sont incessibles et insaisissables. De plus, elles connaissent une instabilité professionnelle des administrateurs.

Les associations et les groupements quant à eux ne disposent pas de formation préalable à la gestion des petits projets. De là naît le problème majeur : celui de l'inexécution de ces projets. De plus, ils ne disposent pas de garanties facilement réalisables.

Pour les secteurs financés, les uns sont à haut risque (agriculture, élevage), les autres (infrastructures socio-économiques) ne sont pas rentables financièrement et de ce fait ne peuvent pas augmenter ou augmentent très peu les recettes communales.

II.2.2. Les structures mutualistes

D'après Atim Cité par Patrick Develtere[19], «la solidarité sociale, qui se pratique dans de nombreuses institutions traditionnelles africaines, a pris dans le mouvement mutuel, une

[17] COFIDE s.a., Rapport annuel 2001, Ngozi, avril 2002, p 13

[18] Idem, p.16.

forme nouvelle, une forme moderne, en réponse à des besoins sociaux spécifiques et modernes, tels que la qualité des soins de santé et la sécurité sociale garantie, qui étaient auparavant assurés par l'Etat providence embryonnaire aujourd'hui en déclin, par un employeur ou, dans la vaste majorité des cas, n'existaient tout simplement pas».

Les services les plus couramment proposés par ces structures mutualistes sont les plans d'assurance maladie et les programmes de crédit couvrant les frais de scolarité, certains achats de consommation et des objectifs productifs.

Les principales institutions de ce type dans notre pays sont : le réseau des COOPECs, la CECM, les Fonds de Solidarité des Travailleurs (FSTE) et la COSPEC.

Elles sont caractérisées par le fait que l'épargne est un préalable au crédit.

II.2.2.1. Les Coopératives d'Epargne et de Crédit (COOPEC)

Le projet COOPEC a été créé dans le cadre d'une convention de financement entre le Burundi et la France en 1984.

Le mouvement coopératif s'est développé très rapidement comme le montre le tableau suivant.

Tableau n°4 : Evolution des COOPECS du Burundi de 1985 à 2000

ANNEE	NOMBRE	NOMBRE DE SOCIETAIRE	CAPITAL SOCIAL	MONTANT DEPOTS	CREDITS ENCOURS	ENCOURS CREDITS/ ENCOURS DEPOTS/AN
1985	10	4526	3199000	6873000	0	0%
1986	20	23501	13576000	56835000	6240000	11%
1987	34	43982	24738000	15379600	56840000	37%
1988	56	68320	37210000	321395000	131192000	41%
1989	69	89910	45905000	519206000	272210000	52%
1990	70	101682	52081000	665321000	387694000	58%
1991	71	113371	57496000	696957000	453942000	65%
1992	95	150234	75734000	1042541000	566924000	54%
1993	99	162809	82000000	1093680000	643243000	59%
1994	101	170246	85132000	1280874000	458090000	36%
1995	102	95237	47618500	1605080000	431308000	27%
1996	102	81788	42066500	1830339745	364384017	20%
1997	105	77683	43879000	1753570000	276650000	16%
1998	108	81739	49899000	1726928000	341278000	20%
1999	109	89344	59136000	2339036000	491393000	21%
2000	110	90983	65667000	2654000000	841008000	32%

Source : Fédération nationale des COOPECS du Burundi in Note sur le redressement des COOPEC, Bujumbura, Septembre 2001, p 4

Les données du tableau montrent que l'effectif des COOPECs est allé en augmentant sur toute la période.

[19] Patrick Develtere, les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement, Paris-Bruxelles, de Boeek Université, 1998,p138.

Les COOPECs forment un ensemble des coopératives créées en vue d'encourager l'épargne des zones rurales d'abord et ensuite urbaines. Le crédit est réservé aux membres qui confient leur épargne à la caisse. Les micro-entrepreneurs devraient donc trouver dans les COOPECs, un support pour le développement de leurs activités. La proximité et la connaissance du demandeur par les COOPECs devraient permettre un bon encadrement du crédit.

Cependant, en comparant l'effectif des sociétaires (tableau 4) à la population rurale et urbaine, on remarque que beaucoup d'efforts sont encore à fournir dans la sensibilisation et l'encadrement des populations.

En effet, selon Stany NIYONZIMA[20], «on remarque que les plus démunis n'accèdent pas au crédit, faute d'information, d'organisation, de garanties et d'encadrement alors que le taux d'engagement du système financier reste inférieur à 25% ».

Aussi, le dispositif de contrôle et de suivi des clients est-il mal étoffé. Les organes des caisses locales (Conseil d'administration et conseil de surveillance) fonctionnent de façon irrégulière. Ils ont d'autres préoccupations professionnelles d'où indisponibilité ou demande de rémunération ou d'indemnisation. Cela est consécutif à la non appropriation des COOPECs par les sociétaires.

La ventilation des crédits COOPECs par catégorie socio-professionnelle permet de constater que les fonctionnaires, commerçants/artisans et agents des sociétés s'arrogent plus ou moins 60% du montant total des crédits décaissés (données disponibles pour l'exercice 1991 et 1992) comme le montre le tableau suivant.

Tableau n° 5 : Indicateurs concernant le nombre et le montant décaissés en 1991 et 1992.

Rubrique	Nombre				Montant (000FBU)			
	1991		1992		1991		1992	
	Nombre	%	Nombre	%	Montant	%	Montant	%
Agriculteurs	2553	55	2399	53	68686	28	57840	26
Fonctionnaires	1244	27	1258	28	99265	40	118458	40
Agents/Sociétés	450	10	430	9	47148	19	53267	8
Commerçants/Artisans	303	7	289	6	25865	10	29418	10
Divers	68	1	163	4	5209	2	18310	6
Total	4618	100	4539	100	246178	100	295293	100

Source : Bureau Central des COOPECs

[20] Stany NIYONZIMA, Politique et stratégies pour la promotion des micro-crédits au Burundi in Rapport du Séminaire sur la mobilisation pour le micro-crédit en vue de lutter contre la pauvreté au Burundi, Ngozi, 11-12 avril 2001, p.34

D'après les données du tableau, on constate que pour les deux années, la moyenne des crédits décaissés en direction de l'agriculture est de 54%. Mais, en numéraire, cette moyenne baisse et atteint 27%.

Au vu de ces données, on est en outre porté à croire que le crédit vise surtout les catégories sociales ayant des revenus réguliers (salaires) auxquels il est facile d'adopter les schémas bancaires classiques.

Pour ce faire, le système COOPEC fait apparaître que la grande partie de l'épargne rurale satisfait essentiellement les besoins en crédit du milieu urbain, en témoigne le tableau suivant :

Tableau n°6 : Crédits octroyés par les COOPECs de 1991 à fin septembre 1996 (x 1000FBU)

Année	1991	1992	1993	1994	1995	1996	Total
1. COOPECs URBAINES							
- Nombre	1218	1296	1148	63	233	158	
- Montant	104078	237544	258859	17908	52137	40634	4116
- % Total	42	70	81	93	89	85	
2. COOPECs RURALES							
- Nombre	2679	2834	1585	20	77	65	
- Montant	141313	101081	60364	1315	6440	6951	7260
- % du total	58	30	19	7	11	15	
TOTAL RESEAU							
-Nombre	3897	4130	2733	83	310	223	
-Montant	245368	319223	319223	19233	58577	47585	11376

Source : Bureau Central des COOPECs

Depuis 1991 à fin septembre 1996, 11376 dossiers ont été éligibles au crédit dont 4116 en milieu urbain et 7260 en milieu rural, soit respectivement 36,18% et 63,82%. Visiblement, le nombre de bénéficiaires du crédit est plus élevé en milieu rural que dans les villes.

Cependant, en numéraire, les proportions s'inversent. En effet, pour un montant de 1028,611 millions de crédit, 711,160 millions ont été octroyés aux ménages urbains tandis que 317,464 millions aux ménages ruraux soit respectivement 69,17% et 30,88%.

C'est en fait la domination des campagnes par les villes qui n'est pas uniquement propre au Burundi en tant que pays en voie de développement.

Si le fonctionnement des COOPECs accuse quelques insuffisances, il est également important de souligner que l'échec des COOPECs porterait un coup grave à l'épargne et au crédit en milieu rural.

C'est dans cette perspective que depuis Mars 1999, le Ministère du Développement Communal et de l'Artisanat a entamé la restructuration du mouvement COOPEC pour

atteindre un mouvement solide et autonome. Il s'agit notamment de la création de la fédération nationale des COOPECs du Burundi (FENACOBU), une institution financière regroupant toutes les COOPECs agréées au Burundi. Avant de fonctionner, la fédération devra d'abord être agréée par la Banque de la République du Burundi.[21]

II.2.2.2. La Caisse Coopérative d'Epargne et de Crédit Mutuel (CECM)

La CECM a été agréée le 4/9/1995. Elle opère essentiellement en Mairie de Bujumbura et ses périphéries et compte quelques membres à l'intérieur du pays. Ses membres sont constitués à 85% des femmes et à 15% d'hommes issus des milieux les plus divers : commerçants, agriculteurs, éleveurs, artisans et salariés.[22]

Elle accorde essentiellement des crédits productifs à l'agriculture, à l'élevage, à l'artisanat, à l'habitat et au petit commerce. Comme garantie, un nantissement de 20% récupérable à l'épurement du crédit est exigé. Le plafond est établi à 500.000FBU[23]

Le développement croissant des crédits laisse penser que la demande potentielle est forte si une bonne sensibilisation, une formation et encadrement en gestion de crédit sont donnés à la population.

Le tableau suivant donne l'évolution des crédits octroyés par le CECM depuis sa création.

Tableau n° 7 : Répartition des crédits octroyés par la CECM (en Fbu)

Année	Nombre de crédits	Montant
1995	-	0
1996	312	30822425
1997	753	84830750
1998	1041	124177505
1999	1685	216255672
2000	2602	279248287
2001	10597	376761086

Source : Auteur sur base des données de la CECM.

Les données du tableau montrent que les crédits distribués sont allés en augmentant sur la période. Cela peut avoir comme conséquence le manque de fonds à mettre à la

[21] République du Burundi, Décret n° 100/159 du 27/12/1999 portant modification du décret n° 100/097 du 0717/1990 portant cadre juridique spécial des coopératives d'épargne et de crédit en abrégé « COOPEC », article 2 ».

[22] BUKWARE Béatrice, Séminaire sur la mobilisation pour le micro-crédit en vue de lutter contre la pauvreté au Burundi, BNDE, Ngozi, le 11-12 Avril 2001, p.4

[23] NDIKUMANA Mathieu, Micro-crédit : instrument de lutte contre la pauvreté, PNUD, janvier 1997, p.14

disposition de sa clientèle. Pour pallier à ce problème, la CECM recourt aux emprunts auprès de certaines institutions comme l'ASBL Twitezimbere.

Hormis l'insuffisance des fonds à disposition pour les crédits, il y a aussi la difficulté pour la CECM de toucher les membres de leur sociétariat résidant à l'intérieur du pays.

II.2.2.3. Les Fonds de Solidarité des Travailleurs

Les Fonds de Solidarité des Travailleurs sont d'intéressantes associations corporatives organisées et fonctionnant comme des coopératives d'épargne et de crédit. Il s'agit du Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE), du Fonds de Solidarité des Travailleurs du Cadre Judiciaire (FSCJ) et du Fonds de Solidarité des Travailleurs de la Santé (FSTS). Les membres versent une cotisation fixe mensuelle et des crédits leur sont accordés après une certaine période d'ancienneté.

Le capital social variable de ces fonds et la cotisation des membres constituent un fonds de garantie sur base duquel des institutions financières comme la BNDE, la BPB, le FPHU leur accordent un crédit, qui est ensuite redistribué à leurs membres. De ces fonds, seul le FSTE dispose d'une structure permanente de gestion.

Le FSTE compte 94 sections réparties à travers tout le pays et qui correspondent aux cantons scolaires. Il mobilise l'épargne de ses membres et assure le financement du micro-crédit depuis 1995. Leurs secteurs d'intervention concernent l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et le petit commerce.

Précisions que le remboursement des crédits se fait sur salaire et comme garantie, les fonds souscrivent une assurance crédit.

II.2.2.4. La Coopérative Solidarité avec les paysans pour l'Epargne et le Crédit à CIBITOKE (COSPEC)

De création récente (2001), elle a démarré le système d'épargne et/ou de crédit le 9/09/2001.

Malgré sa jeunesse, elle comptait à la fin de l'année, c'est-à-dire après quatre mois d'activité 800 membres. L'encours dépôts s'élevaient à 3.551731 FBU alors que l'encours crédit était quant à lui de 385500 FBU[24].

A noter que son activité se limite seulement à la seule province de Cibitoke

[24] Oda SINDAYIZERUKA, Diagnostic du secteur de la micro-finance au Burundi, PNUD, Juin 2002, p.28.

II.2.3. Les ONGs, ASBLs et Projets de Développement

D'après SINDAYIZERUKA Oda, «il s'agit des structures qui ne font pas du micro-crédit l'activité principale de leurs interventions mais où ce volet est une composante parmi d'autres qu'elles renforcent le cas échéant [25]».

Les institutions qu'on retrouve dans cette catégorie dans notre pays sont l'ASBL Twitezimbere, l'Union pour la Coopération et le Développement (UCODE), ASBL, JAMII BORA TRUST, le Conseil pour l'Education et le Développement (COPED), ASBL, l'Organisation d'Appui à l'Auto-promotion (OAP) et le Projet Gestion des Ressources Rurales de Ruyigi (PGRRR).

Ces institutions interviennent en milieu rural à travers les organismes intermédiaires qui servent de relais auprès des populations cibles.

Les organismes intermédiaires sont des agences d'encadrement qui aident les populations bénéficiaires à bien préciser leurs besoins, à assurer le suivi et le recouvrement des micro-crédits. Elles peuvent être des ONGs internationales, des associations et/ou groupements ou des structures étatiques décentralisés (Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage). L'ASBL Twitezimbere est un exemple typique des institutions qui exploitent à fond ce système de partenariat.

Comme son nom l'indique, elle est appelée à exécuter un vaste programme intégré de lutte contre la pauvreté avec pour objectifs principaux :

- la réduction de la pauvreté à travers un appui au développement d'activités génératrices de revenus et des programmes de création d'emploi,
- l'amélioration de l'environnement socio-économique à travers la construction, la réhabilitation d'infrastructures de base (écoles primaires, alimentation, centres de santé, eau potable etc.) et économiques (pistes, ponts, centre de négoce),
- l'appui aux activités sociales prioritaires de base susceptibles de créer un contexte favorable au développement et d'amplifier l'impact des activités productives.

Pour atteindre ses objectifs, l'ASBL Twitezimbere intervient de façon participative et décentralisée afin d'encourager les initiatives issues de la base. Ces interventions sont déterminées par les demandes des bénéficiaires qui prennent part à la formation, à l'exécution et à l'amélioration des micro-projets.

Le volet micro-crédit a démarré en 1997. Dès janvier 1997, elle a octroyé des micro-crédits pour financer des micro-projets à 252 associations ou groupements, soit pour à peu

[25] Oda SINDAYIZERUKA, Op. Cit, p.9

près 8.000 familles bénéficiaires pour un montant de 222475829FBU dont 17763647FBu déboursés au 31/12/1997.

Les financements en faveur des micro-projets pour sa première année d'activité du volet micro-crédit se retrouvent dans le tableau suivant :

Tableau n°8 : Tableau synthétique des financements des micro-projets (en FBU)

Montant total des projets finances en FBU	Montant engagé déboursé en FBU	Montant engagé non remboursé en FBU	Montant à rembourser en FBU	Montant remboursé en FBU	Montant restant en FBU
222475829	177636947	44838882	45999439	21833900	24165539

Source : Rapport annuel d'activité 1997, p 14.

Les réalisations atteintes au cours de cette première année d'activité du volet micro-crédit sont encourageantes. Au 31/12/1997, sur les 45999439 FBU qui devraient être remboursés, 21833900 FBU ont été recouvrés, soit 47,46%. Ce faible taux de recouvrement peut s'expliquer principalement par les mauvaises conditions climatiques qu'a connu notre pays au cours de la deuxième saison culturale; c'est-à-dire janvier-mars 1997. Les pluies sont tombées tardivement en Novembre 1997. Cette situation a réduit fortement les rendements aussi bien dans les marais que sur les collines, d'où les remboursements observés n'ont été que partiels.

En cinq ans d'activité du volet micro-crédit c'est-à-dire au 31/12/2001, Twitezimbere Asbl a déjà financé 78.000 bénéficiaires et distribué 442,6 millions de crédit avec un taux de recouvrement de 70,2%.[26] Ce taux constitue son point faible.

Pour atteindre un taux de recouvrement élevé, Twitezimbere Asbl exploite l'influence de l'autorité administrative lors des meetings d'information organisés dans les différentes entités administratives. Des sanctions de non intervention, même dans d'autres domaines ont été portées à la connaissance des bénéficiaires des micro-crédits. De même des procédures judiciaires sont envisagées en vue d'assurer le recouvrement forcé auprès des débiteurs.

II.3. Les instruments de promotion de micro-crédits

II.3.1. Le Fonds National de Garantie (FNG)

[26] ASBL Twitezimbere, Rapport annuel d'activité 2001, p.8

Le Fonds National de Garantie a été crée en 1988 sous forme d'une société mixte. Les principaux actionnaires étaient l'Etat avec 67%, la BRB avec 18% et les banques et établissements financiers à 15%.

Il avait pour objectif de pallier au manque de garanties suffisantes pour les nouveaux entrepreneurs. Sa mission principale était de promouvoir des entreprises agricoles individuelles ou collectives et les petites et moyennes entreprises ; accorder des garanties à 80% du coût des projets durables mais sans garanties suffisantes, bonifier les taux d'intérêt et participer éventuellement au financement des entreprises. Seul le premier des guichets envisagés a été opérationnel.

Ce fonds a ainsi aidé dans la réalisation de plusieurs projets. De 1988 à 1997, le FNG a accordé sa garantie à 191 projets pour une enveloppe d'engagement de 813 millions de FBU, pour un volume de crédits soutenus d'une valeur totale de 1,3 milliards de FBU avec 61% de taux moyen de couverture et 2,3 milliards de FBU de coût d'investissement. Des 191 projets soutenus, 119 d'entre-eux relèvent du secteur agricole (soit 62,3%), secteur difficilement accepté par le secteur bancaire. Les autres domaines d'investissement se partagent 37,7%[27].

Il convient de souligner que malgré ces diverses ressources, le FNG n'a fonctionné que sur les intérêts sur placements d'une partie de son capital social et actuellement, il a arrêté ses activités.

II.3.2. Le Fonds de Soutien à l'Investissement Privé (FOSIP)

Le Fonds de Soutien à l'Investissement Privé, FOSIP en sigle a été crée en Avril 1991 avec pour mission :

- d'accorder des prêts participatifs aux petits promoteurs sans ressources financières suffisantes,
- de financer des études de projets
- de participer, de manière temporaire, au capital des entreprises existantes où à créer.

Le FOSIP a été conçu pour soutenir les petits promoteurs qui se lancent dans le monde des affaires et qui disposent d'une capacité de gestion ou d'une capacité technique à réaliser le projet.

Le fonds ciblait notamment les personnes déflatées de la fonction publique, les cadres techniciens sortant du secteur privé mais aussi les artisans, les agriculteurs et les éleveurs.

[27] MASABO Michel, MATATA Salvator ; NIYONGABO Vincent, Etude sur les micro-crédits au Burundi, Ministères des Finances, Novembre 2000, p.28.

L'une des conditions posées par le FOSIP est la participation obligatoire du promoteur à concurrence de 5% du coût total du projet.

II.3.3. Le Fonds de Développement des Technologies Agro-alimentaires (FDTA)

La création du Fonds de Développement des Technologies Agro-alimentaires (FDTA) répondait à une mission d'accorder sa garantie aux prêts destinés à promouvoir les technologies agro-alimentaires en milieu rural.

C'est ainsi qu'une convention a été signée en 1991 entre la BNDE et le Ministère du Développement Communal pour la mise en place d'un système de crédit pour la promotion des technologiques agro-alimentaires et artisanales.

Actuellement, une centaine de groupement a déjà bénéficié d'un crédit dans les domaines de la conservation ou de la transformation des produits agro-alimentaires et de la production ou l'importation des équipements nécessaires à cette conservation ou transformation.

Pour accéder à la garantie du FDTA, le promoteur doit disposer d'un fonds propre à hauteur de 10% de l'investissement. Il doit introduire une demande de prêt auprès d'une banque de la place et il faut que cette demande soit favorablement analysée par l'institution appelée à financer le projet.

Le promoteur ou le groupement doit avoir obtenu un rapport d'expertise de son projet favorable de la part du programme «Technologie Agro-Alimentaire-Artisanale. Le plafond du montant de crédit est fixé à deux millions de FBU.

Malheureusement, suite à la crise, les activités du fonds vont au ralenti, étant donné que certains promoteurs ont perdu leurs unités de production.

II.3.4. La Cellule de Gestion du Projet (CGP)

En 1988, l'Etat du Burundi a négocié auprès des partenaires des lignes de crédits à des conditions favorables, en vue de financer les investissements à court et à moyen terme dans tous les secteurs. Ces lignes de crédits étaient mises à la disposition des banques et administrées par la cellule de gestion du projet qui jouait en même temps le rôle d'assistant technique.

II.3.5. Le Fonds de Micro-Crédit Rural (FMCR)

Le Fonds de Micro-Crédit Rural « FMCR » en sigle a été crée par le décret n° 100/026 du 19 février 2002 portant création et organisation du Fonds de Micro-Crédit Rural. Le fonds a pour objet l'organisation du micro-crédit en milieu rural afin de promouvoir son développement économique.

D'après ledit décret, le fonds a notamment pour missions :

- la mobilisation et l'allocation des ressources destinées au développement du monde rural ;
- l'encadrement technique des micro-crédits ;
- l'intervention en faveur des micro-crédits en milieu rural par le biais d'un fonds de garantie et d'un fonds de crédit,
- la formation et la sensibilisation des bénéficiaires (article 2).

Les bénéficiaires du micro-crédit sont prioritairement des populations rurales. D'autres catégories de personnes peuvent bénéficier de l'appui du fonds à condition qu'ils investissent dans le monde rural.

Le fonds disponibilise une enveloppe de crédits qu'il distribue via des systèmes de crédits décentralisés avec lesquels il signe des conventions de collaboration. Ces intermédiaires distribuent les crédits aux bénéficiaires sélectionnés par les organes de gestion du fonds.

II.4. Le point sur l'offre du micro-crédit en milieu rural

Faire le point sur l'offre du micro-crédit en milieu rural suppose la parfaite connaissance des ressources destinées à y être injectées.

Toutefois, il y a lieu d'affirmer l'existence d'une offre institutionnelle de financement rural disponibilisée et diversifiée par des intervenants multiples.

Cependant, cette offre ne répond pas à l'ensemble des besoins des populations. En effet, l'Etat ou la coopération, les projets de développement ou les ONGs cumulent des moyens financiers, et imposent un modèle qui est souvent en décalage avec les réalités sociales et économiques du monde rural. Quelques éléments sont à souligner.

II.4.1. Les bénéficiaires du micro-crédit

Les bénéficiaires du micro-crédit sont soit des individus, soit des associations et/ou des groupements.

Actuellement, la tendance à donner du micro-crédit aux individus disparaît progressivement au profit des associations et/ou groupements.

La distribution des crédits aux associations et/ou groupements se fait généralement à travers les organisations partenaires des institutions de micro-crédit, capables de fournir un encadrement et une assistance/accompagnement dans la formation des dirigeants, des gérants etc.

II.4.2. Le système de garantie

Comme souligné dans le chapitre précédent, hormis les fonctionnaires travaillant en milieu rural, les ruraux ne disposent pas de garanties réelles. C'est dans cette perspective que la constitution des groupements et/ou associations est en vogue actuellement.

Seulement, on doit veiller à ce que les groupements et/associations formés ne soient pas fictifs, mais qu'ils puissent constituer effectivement une caution solidaire.

II.4.3. La couverture géographique des institutions de micro-crédit

Certaines institutions de micro-crédit opèrent sur l'ensemble du territoire national. Telles sont la BNDE, Twitezimbere ASBL, le FDC, le réseau COOPEC, la BPB et le FSTE.

De ces institutions, à part le réseau COOPEC, les centres de décisions sont loin des bénéficiaires. Quant au réseau COOPEC, l'appropriation du réseau par les bénéficiaires n'est pas encore une réalité.

D'autres interviennent dans des milieux bien ciblés. C'est le cas de la COFIDE qui intervient dans les provinces de Ngozi et Kayanza, la COSPEC dans la province de Cibitoke et la CECM en Mairie de Bujumbura, même si elle compte quelques membres à l'intérieur du pays.

La question qui se pose est celle de savoir si un jour ces institutions conquiront tout le territoire national.

II.4.4. Autres services liés au micro-crédit

Pour que le micro-crédit puisse produire les effets escomptés, il doit être accompagné par d'autres services tels que la formation, l'assurance-maladie, l'accompagnement technique et commercial.

A l'exception du service d'assurance-maladie en expérimentation à la COFIDE en collaboration avec l'UCODE, peu d'institutions de micro-crédit intègrent ces services dans leurs activités. Pour celles-là, elles recourent aux organismes intermédiaires (DPAE, SOGESTALs).

En conclusion, l'expérience des institutions de micro-crédit est controversée.

En effet, à part la BNDE, le réseau COOPEC et l'ABSL Twitezimbere, aucune autre structure n'est à proprement parler d'envergure nationale.

Pour certaines institutions, bien qu'elles ont pour vocation la promotion du secteur productif (BNDE), l'agriculture n'est pas la première à être été financée.

Pour d'autres (les COOPECs), malgré leur proximité, les ruraux ne bénéficient pas de leurs services à juste titre.

En plus, le mode d'intervention de ces institutions est différent, ce qui déroute quelques fois les bénéficiaires. En effet, les unes accordent des micro-crédits en nature ou en espèces et directement aux bénéficiaires. Les autres passent par le biais des organismes intermédiaires.

Pour ces raisons et bien d'autres, la proposition d'un système de micro-crédit adapté trouve son compte. Il proposerait des aménagements aux structures existantes sans oublier les mesures d'accompagnent.

CHAPITRE III. PROPOSITION D'UN SYSTEME DE MICRO-CREDIT

III.1. Introduction

Le chapitre précédent a mis en exergue les différentes interventions des institutions de micro-crédit. Certaines forces et faiblesses ont été soulevées concernant chacune d'elles prise individuellement.

Pour mieux promouvoir le micro-crédit, il est impératif que les collectivités locales aient une emprise plus marquée sur les structures de base en vue de mieux se les approprier.

Pour ce faire, l'accent devrait être mis sur le fait que :

- les collectivités locales ou autres bénéficiaires soient associés au processus (conception et suivi des projets, octroi du micro-crédit),
- les institutions de micro-crédit se mettent à l'écoute des bénéficiaires et accompagnent l'opération du début à la fin,
- la participation (en nature) des bénéficiaires soit un préalable à l'obtention du crédit,
- les garanties soient surtout et essentiellement morales, sans oublier d'impliquer les coutumes locales comme l'institution d'Ubushingantahe,
- la collaboration entre tous les intervenants.

III.2. Les modèles de référence

Beaucoup de modèles existent dans le monde. Chacun d'eux porte en lui tout un bagage qui peut être source d'inspiration.

Comme chaque pays possède ses spécificités propres à lui, toute initiative garde son originalité et une part non exportable. Pour dire qu'aucun modèle n'est directement transposable.

En outre, il est pratiquement difficile, voire impossible de reposer tout un dispositif sur une seule structure.

Néanmoins, il n'en demeure pas moins que tout système de micro-crédit répond à des normes précises qui ont été expérimentées ailleurs dans le monde et dont on peut s'inspirer.

III.2.1. Le modèle des COOPECs

Les caisses sont ouvertes à tout le monde sans contrôle d'adhésion. Elles sont gérées par les membres à travers une assemblée générale et un conseil d'administration. Leur

fonction première est de sécuriser l'épargne des sociétaires et de la mettre à l'abri des divers accidents.

Bien qu'une partie de l'épargne collectée soit utilisée pour octroyer des crédits aux membres, les caisses ne procèdent pas d'abord d'une volonté spontanée émergeant du milieu.

Aussi, les sociétaires éprouvent-elles d'autres besoins urgents qui ne sont pas couverts par les crédits COOPEC.

III.2.2. Les caisses de solidarité

Elles sont considérées comme des COOPECs de petite taille (ressources et membres) avec une part d'autodétermination plus élevée des populations.

Elles ont l'avantage d'être une émanation de la population car les membres se choisissent entre-eux, définissent leurs produits et les taux d'intérêt.

En raison de leur dimension réduite, elles ne peuvent pas rassembler les ressources pour financer les besoins des membres. Cela est d'autant plus remarquable si ces besoins se manifestent au même moment pour plusieurs membres.

III.2.3. Le crédit solidaire

Cette formule se base sur le principe de la « Grameen Bank »[28]. Cette dernière a été fondée en 1975 au Bangladesh par Muhammad YUNUS, un professeur d'économie de l'université de Chittagong au Bangladesh.

Le principe de fonctionnement est simple. Les prêts sont accordés à des individus appartenant à des groupes de cinq personnes qui se choisissent librement et se portent solidairement en cas de non remboursement.

Pour un groupe, les prêts sont d'abord accordés à deux personnes. Si les premières échéances sont bien remboursées pendant six semaines suivantes, deux autres personnes peuvent emprunter. Quant au dernier, le responsable du groupe, il ne pourra emprunter qu'après un mois de remboursement régulier des seconds. Les remboursements sont hebdomadaires.

Les emprunteurs reçoivent une information/formation avant et en cours de prêt et connaissent donc les règles du jeu. La supervision est régulière ; c'est-à-dire une fois par semaine.

[28] Grameen = village en Bangali
Grameen Bank se traduit comme la banque du peuple.

Par le biais de cette formule, des milliers de personnes démunies reçoivent des crédits. Cependant, le réseau est fondé sur une assise d'encadreurs qu'il n'est pas facile de réunir et de rémunérer. D'autre part, l'absence de participation des populations à la gestion du système ne contribue pas à l'appropriation du réseau.

III.2.4. Les tontines

Beaucoup d'écrits existent sur les tontines. Elles sont représentées tantôt comme l'alternative absolue à la banque formelle, tantôt comme l'informel qu'il faut absolument faire rentrer dans les circuits formels de circulation d'argent.

Il s'agit d'une création originale, qui n'est à proprement parler de l'épargne ni du crédit. Les personnes socialement homogènes constituent un groupe où chacun cotise à date régulière. A tour de rôle, chacun reçoit l'ensemble des cotisations.

Si le principe est simple, son application est très diversifiée et la formule s'adapte à des situations très diverses. En effet, les motivations sociales sont bien loi d'être négligeables : se réunir ensemble entre personnes ayant confiance les unes dans les autres, parfois faire des fêtes lors de certaines circonstances etc.

A cet effet, la tontine cultive la solidarité et la convivialité du groupe et assure la sécurité des fonds collectés.

Cependant, à proprement parler, la tontine est rarement un instrument de promotion des activités productives : elle dépanne. Le montant souvent minime distribué à chaque tour n'est pas suffisant pour financer un investissement conséquent qu'à des rares exceptions. En outre, les cotisations périodiques n'arrangent pas les personnes démunies car le tour n'arrive pas toujours au bon moment.

III.3. Quel montage approprié à la situation Burundaise ?

Les modèles qui viennent d'être présentés possèdent certes des atouts et d'inconvénients. Il est par conséquent difficile de prendre chacun d'eux comme modèle à proposer.

Des aménagements sont nécessaires dans le souci de prendre ce qu'il y a de mieux dans les modèles ci-dessus décrits.

Ce faisant, l'accent doit être mis avant tout sur la simplicité du mode de gestion et à l'homogénéité sociale. Ensuite, les structures doivent être appropriées par les membres en privilégiant la caution solidaire.

Enfin, on doit penser au financement hors milieu pour combler les faiblesses de l'épargne locale.

III.3.1. Fondements théoriques du montage : Le dilemme du prisonnier

Inventé par Merril Flood et Melvin Dresher, il a été popularisé par Robert Axelrod. Sa valeur consiste à démontrer que la culture du type «Terminator » est dépassé et qu'elle doit laisser la place à une nouvelle démarche, celle de la réelle rencontre avec un partenaire pour prendre l'avantage coopératif »[29].

La description originelle de ce jeu consiste, pour deux complices (AetB) arrêtés par la police, à coopérer pour s'en sortir.

Interrogés dans des pièces séparées, chaque prisonnier peut choisir entre deux modes de défense : se taire ou trahir l'autre.

Plusieurs situations sont alors possibles :

- A trahit B et B simule l'innocence,
- A est trahi par B et A simule l'innocence,
- A avoue et B avoue en même temps,
- A et B se taisent et coopèrent.

Si un seul prisonnier avoue, il est libéré et les autorités rejettent la totalité de la faute sur l'autre prisonnier, le condamnant à six mois de prison.

Si les deux prisonniers nient toute participation, ils passent les deux un mois en prison pour des raisons administratives. Et lorsqu'ils avouent, ils passent tous les deux trois mois en prison.

Le tableau suivant produit la matrice des paiements correspondants à ce jeu.

Les chiffres indiqués dans chaque case correspondent à l'utilité que chaque agent attribue aux différents séjours en prison. Par souci de simplicité, la valeur négative mesure la longueur du séjour en prison.

Tableau n°9 : Matrice des paiements

		Joueur B.	
		Avoue	Nie
Joueur A.	Avoue	- 3, -3	0, -6
	Nie	-6, 0	-1, -1

[29] BALANTZIAN Gérard, l'avantage coopératif : le partenariat, la coopération, l'alliance stratégique, Paris, les éditions d'organisation, 1997, p. 67.

Source : VARIAN (Hal.R), introduction à la microéconomie, p.500.

Si l'on se met à la place du prisonnier A, si B décide de nier avoir commis le délit, il est préférable d'avouer puisqu'on est libéré. De même si B avoue, on a également intérêt à avouer puisqu'on est condamné à 3 mois plutôt qu'à 6 mois.

Le prisonnier B est dans la même situation, c'est-à-dire qu'il a intérêt à avouer.

Au regard des résultats obtenus à partir des milliers de simulations de ce jeu, qui se fait généralement sur ordinateur, on en a conclu qu'il était difficile de s'en tirer en bon compte en trahissant le premier car un jour, on peut se trouver dans la position contraire.

En revanche, il résulte que chacun gagne à coopérer avec l'autre. Même si le nombre de points cumulés à travers ces milliers de jeu n'est pas aussi important si l'on avait choisi la stratégie de nier pour sauver sa peau, cette stratégie de la coopération s'avère la plus gagnante à terme.

La règle de base consiste à aller vers l'autre en s'appuyant sur une stratégie de la confiance et non de la méfiance.

La coopération est une affaire de confiance. La capacité à passer à une société fondée sur la confiance et où la méfiance n'a pas droit de cité est d'autant plus déterminante.

III.3.2. Proposition du montage.

Le montage que nous proposons a comme base un groupement par solidarité, dans lequel cinq membres exercent chacun les activités liées au fonctionnement de sa ou leur propre micro- entreprise et pourvoient solidairement à la caution de chaque bénéficiaire à l'emprunt.

Evidemment, les prêts accordés aux individus produisent de bons résultats. Toutefois, nous optons pour le prêt groupé qui est l'approche qui conduit mieux au développement participatif.

L'idée motrice est que les groupes s'autodéterminent. C'est sur l'ensemble des membres effectifs du groupe que repose l'accès au crédit pour chacun. Avant qu'un membre ne puisse à nouveau bénéficier du prêt, les problèmes de remboursement doivent être résolus par le groupe.

Par respect des structures existantes, le montage peut s'appuyer sur elles tout en préconisant des instruments intermédiaires adaptés à des personnes démunies et aptes à sécuriser le banquier ou l'autre financier au niveau de la couverture du risque.

Le squelette décrit de façon ascendante est présenté comme suit :

III.3.2.1. Premier niveau

A la base, les demandeurs potentiels de prêt sont chargés de constituer des Groupes Solidaires d'Autopromotion (GSA). Les membres de chaque groupe doivent provenir obligatoirement des familles différentes.

En revanche, ils doivent avoir les mêmes aspirations et le même statut économique.

III.3.2. 2. Deuxième niveau

Une Caisse de Crédit et d'Epargne (CCE) formée par l'ensemble des Groupes Solidaires d'Autopromotion constitue le deuxième niveau.

A. Organisation des Caisses de Crédit et d'Epargne. (CCE)

Chaque caisse de crédit et d'épargne possède une structure lui permettant un bon fonctionnement au départ. Ses organes sont :

- une Assemblée Générale (AG) : elle est constituée par tous les membres des Groupes Solidaires d'Autopromotion qui forment la caisse. Elle est l'organe suprême d'orientation et de décision.
- un Conseil d'Administration (CA) : il est composé des membres élus dans chaque GSA à concurrence d'un membre par groupe. Il est chargé d'organiser la vie de la Caisse de Crédit et d'Epargne et de prendre des décisions définitives.
- un Comité de Gestion (CG) avec un gérant à la tête : il gère les affaires courantes du CCE tout en respectant les closes de l'assemblée générale. Il est composé d'au moins trois membres.
- un conseil de surveillance : il est chargé de veiller à la gestion transparente du CCE et à son bon fonctionnement.

Au fur du temps, d'autres organes seront mis sur pied suivant les priorités des caisses et avec l'aval de l'assemblée générale.

Les membres du comité de gestion et du conseil de surveillance sont élus par l'assemblée générale.

A l'exception des membres du comité de gestion, particulièrement le gérant, les autres membres des différents comités travaillent bénévolement.

B. Fonctionnement de la Caisse de Crédit et d'Epargne

Une fois la Caisse de Crédit et d'Epargne constituée, le crédit est demandé par le GSA à la caisse. Afin de renforcer la solidarité du groupe, le crédit sera accordé individuellement et à tour de rôle.

A ce niveau, chaque GSA constitue « un fonds de secours ». Chaque bénéficiaire du prêt est obligé de renoncer à un certain pourcentage (de 5 à 10% par exemple) du montant du prêt pour constituer ce fonds. Le montant de ce pourcentage est placé dans la Caisse de Crédit et d'Epargne sur un compte bloqué, rémunéré, ouvert au nom du GSA. Il appartient à tous les membres du GSA dès lors qu'ils ont honoré la totalité de leur dette. Il aurait pour rôle de remplacer le nantissement. A terme, ce montant aidera à chacun d'être autonome en plus des intérêts réalisés.

Les bénéficiaires des prêts remboursent mensuellement sauf pour les crédits dirigés vers les exploitations agricoles où les remboursements commencent avec les récoltes. Toutefois, les remboursements anticipés sont encouragés. En cas de difficulté de remboursement pour un membre du GSA, tout le groupe s'engage mutuellement (caution solidaire) à rembourser le crédit. Au cas contraire, tout le groupe est exclu du programme. Les remboursements réguliers des premiers bénéficiaires permettront aux autres membres du GSA de bénéficier du prêt tout au long de l'année.

En vue d'encourager l'épargne, chaque bénéficiaire du premier prêt ne pourra obtenir un second que s'il cumule une épargne régulière. Les montants à épargner peuvent être minimes. Ce qui importe, c'est la régularité des dépôts.

Comme le réseau des COOPECs est réparti sur tout le territoire national, il peut être retenu comme modèle d'organisation des Caisses d'Epargne et de Crédit. Pour ce faire, les caisses devront être revues en vue de les rendre plus autonomes et financièrement équilibrées. Elles devront en outre s'habituer progressivement à ce nouveau système de fonctionnement.

Les COOPECs ne sont pas seules éligibles. D'autres organismes qui font le micro-crédit pourront également solliciter cette ligne de crédit (notamment les structures mutualistes).

C. Mode d'élection des leaders des organes

Pour élire les leaders, le vote secret est obligatoire. Il permet de choisir des personnes compétentes en se basant non pas sur les coutumes (nommer comme président le vieux Chef

du village) mais sur des critères déterminés ensemble. Cette méthodologie évite les pressions de personnes plus influentes dans une localité.

Si le besoin de concertation entre les élus (leaders) des différentes Caisses de Crédit et d'Epargne se fait sentir, on pourra penser à une Union des Caisses de Crédit et d'Epargne (UCCE). Cette dernière est un lieu de concertation et d'harmonisation entre les Caisses de Crédit et d'Epargne. L'Union des Caisses d'Epargne et de Crédit aura les mêmes organes que ceux des caisses. C'est comme le cas du réseau COOPECs qui s'est doté d'un bureau central des COOPECs.

D. Les ressources des Caisses de Crédit et d'Epargne

Les Caisses de Crédit et d'Epargne constituent les structures d'accueil des financements tant domestiques qu'externes en faveur du financement des micro et petites entreprises du milieu rural.

Les ressources identifiées sont essentiellement les suivantes :

- les fonds en provenance d'une structure financière (ONG, ASBL, Projet ou institution financière spécialisée dans le micro-crédit) à portée nationale qui constitue d'ailleurs le troisième niveau.
- les intérêts et/ou commissions sur crédits octroyés et sur placements de fonds ;
- l'épargne des sociétaires ;

III. 3.2.3. Troisième niveau

Au haut niveau, se situerait une structure financière à portée nationale. Celle-là est dotée d'une ligne de crédit pour financer les micro-crédits par le biais des Caisses de Crédit et d'Epargne.

A. Fonctionnement de la structure financière à portée nationale

A ce niveau, la structure financière à portée nationale accorde des crédits aux caisses de crédit et d'épargne et non aux sociétaires. Les Caisses de Crédit et d'Epargne se chargent de les rétrocéder aux bénéficiaires. Il s'agit d'une relation inter-institutionnelle.

En d'autres termes, les demandes de prêt seront introduites à la structure financière à portée nationale par les Caisses de Crédit et d'Epargne au profit des membres des groupes solidaires d'autopromotion.

B. Choix de la structure financière à portée nationale

La structure financière à portée nationale peut être une organisation non gouvernementale locale (ONG), une association sans but lucratif locale (ASBL), un projet local de développement ou une institution financière locale spécialisée dans le micro-crédit.

Son choix ou sa mise en place porterait sur les critères suivants :

- engagement social de longue durée ;
- accepter de travailler comme un organisme spécialisé dans l'appui à l'autopromotion des populations et surtout des plus démunies ;
- travailler dans un cadre tracé par le pouvoir ;
- S'engager à promouvoir un réseau autonome des Caisses de Crédit et d'Epargne à caractère coopératif, par appui-conseil, formation, suivi, contrôle et recherche-action; jusqu'à ce qu'elles atteignent leur maturité;
- intégrer dans son intervention, des multiples volets d'action (santé, environnement, alimentation, etc.) apports essentiels sans lesquels l'instrument financier ne peut pas se développer ;
- étendre ses interventions sur tout le territoire national.

C. Les ressources de la structure financière à portée nationale.

Ses ressources proviennent essentiellement :

- de l'Etat ;
- des Institutions internationales ;
- des autres ONGs, ASBLs ou Projet locaux ou étrangers soucieux de l'autopromotion des populations démunies ;
- des intérêts sur crédit.

III.4. Les chances de réussite du système

III.4.1. Le cadre institutionnel

Au Burundi, les institutions qui interviennent dans le micro-crédit dépendent d'une tutelle diversifiée.

En effet, les banques et institutions financières sont sous la tutelle de la Banque de la République du Burundi (BRB). Cette dernière leur donne l'agrément, assure le contrôle et garantit l'application de la réglementation bancaire.

Les COOPECs dépendent de la tutelle du Ministère du Développement Communal et de l'Artisanat. Cette tutelle a régulièrement changé de nom depuis l'indépendance ; caractéristique d'une instabilité. En plus, ce ministère assure la promotion du mouvement coopératif de la population et l'autopromotion.

Les ONGs et ASBLs locales relèvent du Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique qui leur confère l'agrément et le retire. Quant aux ONGs et ASBLs étrangères, elles dépendent de la tutelle institutionnelle du Ministère des Relations Extérieures.

Il est à cet effet impératif de penser à une institution de coordination pour harmoniser les interventions des institutions de micro-crédit.

Pour ce faire, le ministère de l'intérieur et de la sécurité publique ne possède pas de moyens, surtout humains compétents dans le contrôle des institutions de micro-crédit.

Le Ministère du Développement Communal et de l'Artisanat ne peut pas bien assurer le suivi des structures qui sont au service du mouvement associatif encadré par le même ministère. En effet les rôles d'encadreur et de coordonnateur ne peuvent pas être assurés par une même structure. Cela éviterait les chevauchements des rôles.

Quant à la banque centrale, ses compétences humaines pourraient être rapidement formées pour prendre connaissance des particularités des systèmes financiers décentralisés par rapport aux institutions financières. Il suffit de créer au sein de la banque centrale une cellule chargée d'agréer les institutions de micro-crédit, en assurer le suivi, le contrôle et l'encadrement.

III.4.2. Les bénéficiaires du système

Le monde rural étant hétérogène, il est difficile de se centrer exclusivement sur les catégories sociales défavorisées, sans risque de créer des clivages ou des conflits à l'intérieur des villages. La guerre que nous connaissons rend cette situation plus compliquée.

En tout état de cause, il est préférable d'ouvrir le système à ceux qui en ont particulièrement besoin, en s'assurant que les paysans pauvres et particulièrement les femmes y ont réellement accès.

Si parmi les objectifs du développement figurent l'amélioration des conditions de vie, la résorption de la pauvreté, l'accès à un emploi digne de nom et la réduction des inégalités, il est naturel de ne pas oublier les femmes.

Ainsi, l'émancipation économique des femmes a-t-elle un effet majeur sur la stabilisation de l'unité familiale. En effet, il est déjà démontré que lorsque les femmes apportent un complément de revenu au ménage, l'alimentation des enfants, la santé, la nutrition de la famille et l'entretien du logement sont prioritaires.

Un des moyens pratiques d'éviter d'accorder du crédit à une minorité relativement aisée est d'établir un plafond de crédit assez bas et à court-terme. Cela écarte les « notables » qui considèrent ces montants comme beaucoup trop faibles et permet de répartir le crédit disponible entre de nombreux emprunteurs.

Les petits prêts à court-terme testent de l'engagement du client face aux échéances. Ils permettent en outre aux bénéficiaires de constater si oui ou non un prêt favorise réellement le développement de leurs affaires.

N'empêche que si les premiers prêts sont remboursés correctement, on augmente les montants du crédit, tout en ayant à l'esprit la capacité d'absorption de ces crédits et la limite du marché.

III. 4.3. Les acteurs clés du système.

L'acteur principal est l'Etat. Le rôle essentiel dévolu à l'Etat sera la mobilisation des fonds à rétrocéder à la structure financière à portée nationale en vue de financer le micro-crédit en milieu rural. Il devrait également :

- élaborer un cadre juridique unique spécifique aux institutions de micro-crédit,
- former le personnel des systèmes financiers décentralisés et élaborer un guide pratique de gestion,
- informer et sensibiliser la population sur les opportunités offertes par le système du micro-crédit
- rétablir la paix et la sécurité sans lesquelles aucun développement n'est possible.

Les crédits doivent être octroyés à des conditions douces. En particulier, les fonds à affecter à la formation, l'information et la sensibilisation devront être obtenus à titre gracieux.

Egalement, la perte de change doit être supportée par l'Etat dans le cas des crédits remboursables en devises.

Les responsables des institutions de micro-crédit déjà existantes sont incontournables. Avec ceux-là, il convient de créer et renforcer des relations. Cela permettrait à chacune des institutions d'intégrer et répartir les ressources techniques, traditionnelles et culturelles. Cette collaboration permettra également d'élargir le dialogue sur le micro-crédit. Elle offrirait enfin

un interlocuteur légitime et responsable à l'Etat et aux organisations internationales pour la mise en œuvre du programme de micro-crédit.

D'autres acteurs non moins importants se trouvent dans les propos du Togolais Aboul Tall Cité par YUNUS M. lorsqu'il déclare : « Nous avons mis le droit dans l'engrenage, et il y a tant de problèmes sociaux à résoudre, des problèmes de nutrition, de planning familial, d'environnement dont nous sommes sensés nous occuper »[30].

En effet, la promotion du micro-crédit ne doit pas se réduire à une simple opération financière. Pour être le principal appui aux micro-entrepreneurs, le micro-crédit n'en constitue pas moins qu'une des composantes.

Or, une institution de micro-crédit ne peut tout faire seule. C'est pourquoi il faut instaurer des partenariats avec des spécialistes dans d'autres domaines comme la santé, l'environnement, l'alimentation etc. Ce sont là des apports essentiels sans lesquels l'instrument financier ne peut se développer.

Les autorités locales sont d'une importance notoire. Sans la garantie de leur protection et de leur non-ingérence, aucune structure locale ne peut fonctionner correctement.

Enfin, les confessions religieuses, pour qu'elles apportent leur soutien moral et spirituel en vue de faire naître et grandir la confiance et le consensus des villageois autour d'une même initiative.

III.4.4. Les autres conditions de réussite

III.4.4.1. La formation et l'information

D'après YUNUS M.[31], « les pauvres ne sont pas pauvres parce qu'ils sont illettrés ou peu éduqués, mais parce qu'ils ne peuvent pas conserver les bénéfices de leur travail et cela parce qu'ils n'ont pas accès au capital et que ceux qui le contrôlent définissent seuls les règles du jeu ».

De ces propos de l'auteur, il ne faut pas conclure que la formation est à priori mauvaise. Elle aide à surmonter les difficultés économiques, plus rapidement et de façon sûre.

Et d'ailleurs, plusieurs auteurs reconnaissent que la formation ou l'encadrement est devenu une des pièces maîtresses dans un programme de micro-crédit.

D'une part, les bénéficiaires des micro-crédits (personnes démunies) ignorent les méandres des circuits financiers. D'autre part, ils ont besoin d'aide pour résoudre les

[30] YUNUS Muhammad avec Alain Jolis ; vers un monde sans pauvreté ; l'autobibliographie du « banquier des pauvres », Paris, Editions Jean-Claude Lattes » p. 282.
[31] YUNUS MUHAMMAD, op.cit p.282.

problèmes qui ne sont pas nécessairement liés aux projets financés, mais qui peuvent l'entraver. Il s'agit notamment des problèmes de maladie, d'hygiène, de nutrition, de scolarisation etc.

Néanmoins, il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Il vaut mieux laisser les capacités naturelles s'exprimer plutôt que de les étouffer dans le cadre d'une structure contraignante.

C'est dans cette logique qu'il ne faut pas obliger les personnes démunies à accepter la formation sous prétexte qu'ils en auraient prétendument besoin. Il est plus productif de créer une situation qui leur donnera l'envie de suivre une formation.

A titre indicatif, les élus détiennent des responsabilités précises, souvent exigeantes. Ils ont par conséquent des comptes à rendre à leurs membres et souhaitent le faire avec compétence. D'où leurs demandes constantes d'approfondissement de leurs savoirs pour mieux répondre aux besoins des membres.

En outre, les sociétaires des caisses locales ne peuvent pas être assimilés à des clients d'une banque commerciale. Contrairement à ces derniers, ils sont propriétaires et usagers. Ils doivent donc connaître les principes de base de fonctionnement des caisses, pour y adhérer, y engager leur responsabilité et participer activement à son aventure. Ils sont donc les premiers récipiendaires de la formation.

Des campagnes vigoureuses d'explication de la population rurale de la notion de crédit et de ses implications doivent être menées.

Au delà des simples explications sur la notion de crédit et ses implications, les visites ou stages de formation et d'information dans les établissements de crédits peuvent aider les populations rurales à demander les crédits et à les rembourser.

C'est de cette manière que la formation et l'information seront des compléments indispensables pour le micro-crédit.

III.4.4.2. L'épargne

Le crédit est fondamentalement lié à l'épargne.

Au Burundi, les pratiques d'épargne importantes en milieu rural sont les suivantes comme le précise TOYI Gabriel [32] :

- la thésaurisation
- l'épargne –capitalisation sous forme d'élevage,

[32] Gabriel TOYI, Impact du cadre post-conflictuel et du ciblage de pauvreté sur la gestion orthodoxe des institutions décentralisées d'épargne-crédit et sur leurs méthodologies et leurs résultats, F.A.O, Bujumbura, décembre 2000, p. 16.

- l'épargne sous forme de plantation d'arbres ou de manioc utilisables en cas de difficultés financières et comme caisse de retraite,
- épargne en achetant des propriétés de terres pour l'agriculture ou des plantations des bananiers,
- l'épargne à travers les COOPECs qui a commencé au début des années 1980.

On constate qu'avant la création des COOPECs, les populations rurales connaissaient un vide en matière d'institutions d'épargne. Elles aussi ne parviennent pas à canaliser l'épargne de tous les habitants du monde rural comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent.

Aujourd'hui, on peut affirmer sans risque de se tromper que le monde rural est pratiquement incapable d'épargner à cause de cette situation de guerre.

C'est pour cette raison que nous préconisons une épargne après-crédit. Chaque bénéficiaire du prêt est obligé d'épargner régulièrement pour prétendre à un second prêt.

III.4.4.3. Le taux d'intérêt

Le taux d'intérêt doit s'harmoniser avec le taux du marché financier environnant. Il ne doit en aucun cas être subventionné ou fixé trop bas car il nuit à la mobilisation de l'épargne.

Les prêts sans intérêt ou à taux d'intérêt subventionné ralentit et même freine la mobilisation de l'épargne.

L'argent pourra aussi être redéposé dans une banque commerciale pour jouir d'un rendement supérieur.

III.4.4.4. Le crédit de groupe.

La réussite d'un tel montage est enfin liée à celle du crédit de groupe. Ce dernier peut réussir pour diverses raisons :

- la méthodologie de l'autodétermination est un moyen efficace de sélection des motivations, élément fondamental de l'analyse du crédit et du risque dans n'importe quel programme de financement,
- avant qu'un groupe n'accepte de garantir un emprunt, les participants vont discuter avec le nouveau candidat au prêt sur l'idée de son projet. Ces discussions testent le bien fondé et remplacent une étude de faisabilité onéreuse,
- l'octroi des crédits par l'intermédiaire des groupes est un procédé permettant de garantir l'emprunt, à défaut de tout autre nantissement possible. Cela et d'autant plus

vrai dans la mesure où pour un groupe donné, l'accès au crédit se trouve bloqué tant que l'un des bénéficiaires a encore une échéance exigible. Dans cette situation, le groupe exerce une véritable pression sur leurs membres afin qu'ils remboursent avec ponctualité.

En conclusion, hormis le modèle des COOPECs, les autres modèles de micro-crédit qui ont été expérimentés au monde privilégie l'approche du groupe.

En outre, la théorie microéconomique sur le comportement économique met en avant l'avantage de la coopération.

Ces éléments combinés nous permettent de confirmer notre seconde hypothèse selon laquelle le prêt groupé est la meilleure approche dans le lancement d'un programme de micro-crédit.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de ce travail, il est de notre devoir d'établir un bilan afin de tirer quelques leçons.

Le système bancaire classique, bien qu'il apporte une grande contribution financière, n'est pas adapté au financement des personnes démunies. Cela est lié aux conditions exigées pour accéder au crédit.

Le crédit étant indispensable pour toute économie et l'économie burundaise en particulier, les personnes démunies, surtout celles des campagnes sont obligées de recourir au financement informel. Ce dernier leur permet d'avoir des petits-prêts pour faire tourner leurs micro et petites entreprises.

Au Burundi, pas mal d'institutions interviennent dans le micro-crédit. C'est le cas des institutions financières spécialisées dans le micro-crédit comme la COFIDE, la BNDE et FDC. D'autres sont caractérisées par le fait que l'épargne est une condition sine quoi none pour bénéficier d'un prêt. Des cette catégorie, on trouve le réseau des COOPECs, la CECM, le FSTE et la COSPEC. Viennent enfin des structures qui ne sont pas spécialisées dans le micro-crédit mais où ce volet est une des composantes en plus d'autres qu'elles renforcent. C'est le cas de l'ASBL Twitezimbere qui en plus des activités génératrices des revenus, financent les projets d'actions sociales.

Les activités financées sont surtout l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, le petit commerce etc. qui permettent un retour rapide du capital.

Leur mode d'intervention diffère d'une structure à l'autre, ce qui ne constitue pas moins une faiblesse. Les unes opèrent dans des localités bien ciblées. Pour d'autres, elles ne sont pas une émanation de la population. En outre, il y en a celles qui touchent directement leurs sociétaires qui sont des groupements et/ou associations ou des individus alors que d'autres passent par des intermédiaires.

Enfin, à l'exception de la COFIDE, elles n'intègrent pas dans leurs interventions les services directement liés au micro-crédit (santé, alimentation, logement, environnement etc.).

Par référence aux modèles de micro-crédit qui ont été expérimentés au monde, un système de micro-crédit qui essaierait de combler certaines de ces lacunes une fois mis sur pied a été proposé.

Ledit système a cherché à prendre en considération ce qu'il y a de mieux dans les systèmes de micro-crédit expérimentés au monde. Nous citerons notamment :

- la capacité à monter des structures appropriées par les membres ;

- la capacité de combler les faiblesses de l'épargne locale par des financements hors milieu et la caution solidaire ;
- la simplicité du mode de gestion et l'homogénéité sociale.

Pour terminer, nous reconnaissons la modestie de notre contribution dans cet univers de recherche sur le micro-crédit, qui est dès lors très vaste.

Nous pensons que la mise en œuvre d'une telle proposition exige d'autres études plus fouillées, surtout une de faisabilité et des moyens importants.

Une telle étude, comme d'autres actions visant à améliorer l'accès au crédit des couches défavorisées, contribueraient à la définition d'une politique de financement des personnes démunies et des micro-entrepreneurs s'inscrivant dans le cadre de la politique nationale de crédit.

C'est dans cette perspective que nous interpellons le gouvernement, les différents partenaires concernés par l'octroi des micro-crédits et tous les intervenants dans le domaine du développement d'y mettre le paquet nécessaire.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. OUVRAGES GENERAUX

1. A. BAUDINOT et J.C. FRABOT, Techniques et pratiques bancaires, Paris, sirey, 1974.
2. Dennis LANGUIER, Le crédit au service de l'économie, 69e congrès des matières de France, Marseille, 1972.
3. Dominique GENTIL et Yves FOURNIER, Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ? Epargne et crédit en Afrique, Paris, Syros Alternatives, 1993
4. E.F. SCHUMACHER ; Small is beautifull : une société à la mesure de l'homme, traduit de l'anglais par Denis et William Day et Marie-Claude Florentin, Paris, Contretemps, seuil, 1979.
5. Gérard BALANTZIAN, L'avantage coopératif : le partenariat, la coopération, l'alliance stratégique, Paris, Les éditions d'organisation, 1997
6. Guy BEDARD, Paysans et Autofinancement. La force étonnante de l'argent chaud dans le micro-crédit, les éditions des Partenaires, Québec.
7. Hal R. VARIAN, Introduction à la microéconomie, 4e édition, Paris, Bruxelles: De Boeck université, 2000.
8. Institut d'études bancaires et financières, le crédit mutuel, Paris, Dunod, 1967.
9. J. DUTAILLIS, Le risque du crédit bancaire, Paris, PUF, 1986
10. Jacques BRANGER, Traité d'économie bancaire, Tome 1, Paris, P.U.F, 1986.
11. Jean-Robert COHEN, Les nouveaux banquiers : Conseils pratiques aux entreprises, Paris, Entreprise moderne d'édition, 1986.
12. Joseph ROMANO, la modernisation des PME : l'expert, le patron et la politique, Paris, P.U.F. 1995.
13. KAMMOGNE, Paul FOKAM, L'entrepreneur africain face au défi d'exister, Paris, l'Harmattan, 1993.
14. Muhammad YUNUS, Vers un monde sans pauvreté : l'autobibliographie du « banquier des pauvres », trad. de l'anglais par olivier Ragasol et Ruth Alimi, Paris, J.C. Lattès, 1997.
15. Patrick DEVELTERE, L'économie sociale et Développement : les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement, Paris, Bruxelles : De Boeck Université, 1998.

II.MEMOIRES

1. Diomède SINZINKAYO, Le secteur artisanal et création des revenus ruraux dans un contexte de pression démographique : cas de la commune Muramvya, UB, FSEA, Bujumbura 2000.
2. Félix NIYONZIMA, Essai d'analyse du problème de financement du secteur artisanal à travers la politique du crédit à la BNDE, UB, FSEA, Bujumbura, 1988.
3. J.C. MUKENA-MUNTU, La problématique du financement et de promotion des micro-entreprises rurales au Burundi ; UB, FSEA, Bujumbura, 1996.
4. Jean Berchmans NTIRAMPEBA, La contribution des micro-crédits au développement économique et social au Burundi, UB, FSEA, Bujumbura, 1999.
5. Révérien NIVYAYO, Problématique du financement des micro et petitesentreprises rurales (MPEr) à travers le Projet coopérative d'épargne et de crédit (COOPEC) au Burundi, UB, FSEA, Bujumbura, 1988.
6. Sévérin KAGABO, le financement des petites exploitations rurales au Burundi, UB, FSEA, Bujumbura, 1996.

III.RAPPORTS, REVEUS, DECRETS ET AUTRES DOCUMENTS.

1. Béatrice BUKWARE, Etude des alternatives d'un cadre légal, un décret d'application, des normes prudentielles et l'institution d'encadrement pour les « systèmes financiers décentralisés », FAO, Bujumbura, Décembre 2000.
2. Béatrice BUKWARE, Séminaire sur la mobilisation pour le micro-crédit en vue de lutter contre la pauvreté au Burundi, BNDE, Ngozi, le 11 – 12 avril 2001.
3. BRB, Bulletin mensuel, service des études n°9, septembre 1997.
4. BRB, Rapport annuel, 1992
5. Bureau Central des COOPECs, Rapports d'activités de l'exercice 1992 et 1996.
6. COFIDE, Rapport annuel 2001, Ngozi, avril 2002.
7. FUTURA Concept, Etude sur un montage de crédit pour micro et petites entreprises (MPES) en milieu rural, BEST/USAID, Mars, 1996.
8. Gabriel TOYI, Impact du cadre post-conflictuel et du ciblage de pauvreté sur la gestion orthodoxe des institutions décentralisées d'épargne-crédit et sur leurs méthodologies et leurs résultats, FAO, Bujumbura, Décembre 2000
9. Harace BELSHAW, Le crédit agricole dans les pays économique sous-développés, Rome, FAO, 1959.

10. ISTEEBU, annuaire statistique du Burundi, 1998, n° 63, Bujumbura, Avril 2001.
11. M. MASABO, S.MATATA, V.NIYONGABO, Etude sur les micro-crédits au Burundi, Ministère des finances, novembre 2000.
12. Mathias NDIKUMANA, Micro-crédit : instruments de lutte contre la pauvreté, PNUD, Janvier 1997.
13. Ministère de la Planification du Développement et de la reconstruction, Séminaire sur les expériences des micro-crédits, Rapport, Bujumbura, 5 août 1998.
14. Ministère du Développement Communal et de l'Artisanat, Note sur le redressement des COOPEC ; Bujumbura, Septembre 2001.
15. Ministère du Développement Communal et de l'Artisanat, Perspectives d'avenir du mouvement COOPEC, Bujumbura, 6 Mars 1999.
16. Oda SINDAYIZERUKA, Diagnostic du secteur de la micro-finance au Burundi, PNUD, juin 2002.
17. PNUD : Microstart : Manuel de préparation et de gestion d'un programme de microfinance, version 1.0, 1997.
18. PNUD, Office of the special coordinator for Africa and the least developed coutries. Microfinance and poverty eradication: Strengthening Africa's micro-finance institutions, United Nations, New York, 2000.
19. PNUD, Progrès dans la lutte contre la pauvreté en Afrique, PNUD-Afrique, 1998.
20. PNUD, Rapport du séminaire sur le sommet mondial sur le micro-crédit tenu à Washington du 2 au 4 février 1997, Bujumbura, 26 novembre 1997.
21. République du Burundi ; Décret n° 100/159 du 27/12/1999 portant modification du décret n° 100/097 du 07/07/1990 portant cadre juridique spécial des coopératives d'épargne et de crédit en abrégé « COOPEC ».
22. République du Burundi, Décret n° 100/026 du 19 février 2002 portant création et organisation du Fonds de micro-crédit rural,
23. République du Burundi, la loi bancaire, Réglementation des banques et établissements financiers, loi n° 01/038 du 7 juillet 1993.
24. République du Burundi, Ve plan quinquennal de développement économique et social, 1988-1992
25. Séminaire sur la politique du développement en Afrique du Sud du Sahara : Développement industriel et financement, Berlin, 4-8 Juin 1984
26. Stany NIYONZIMA, Rapport du séminaire sur la mobilisation pour le micro-crédit en vue de lutter contre la pauvreté au Burundi, Ngozi, 11-12 Avril 2001.
27. Techniques financières et développement, n° 37, Décembre-Janvier 1995.

28. Twitezimbere ASBL, Rapport annuel d’activités 1997 et 2001.